
Débat d'orientation budgétaire 2025

Ville d'Ajaccio

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20250127-2025_001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/02/2025

Publication : 03/02/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Table des matières

INTRODUCTION	4
PARTIE I – Contexte d’élaboration du budget.....	6
1. Un contexte inédit, en l’absence d’un Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2025 en décembre 2024	6
2. Inflation et croissance en France (chiffres octobre 2024)	6
3. Les politiques monétaires évoluent face aux défis économiques	8
4. Un déficit budgétaire en France qui dérape et atteint des niveaux inédits.....	8
5. Focus sur les Finances publiques locales :.....	9
6. Contexte local.....	10
PARTIE II – Panorama des principales mesures « Loi de finances » déjà votées et projections 2025 pour la Ville, sans PLF 2025.	13
1. Prise en compte de la refonte des indicateurs financiers (sauf modification du texte en PLF 25) : 13	
FPIC (Fonds de péréquation des ressources intercommunales) :.....	14
Focus sur la DSU :	15
Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)	16
2. Projection chiffrée de la fiscalité 2025 attendue par la Ville.	18
Les recettes de fiscalité directe (Chap 731)	18
Les compensations fiscales (Chap 74)	19
Les autres produits de la fiscalité indirecte (Chap 73 et 731)	20
PARTIE III – La trajectoire financière de la Ville.....	22
1. Recettes de fonctionnement :	22
Rétrospective :	22
Hypothèses de prospective :	23
Synthèse des recettes de fonctionnement :	25
2. Dépenses de fonctionnement :	26
Rétrospective :	26
Hypothèses de prospective :	27
Synthèse des dépenses de fonctionnement :	29
3. Projection des épargnes.....	30
4. Le financement des investissements	31
Recours à l’emprunt pour le financement de la PPI de la Ville :	34
5. Plan pluriannuel d’investissement de la Ville :	34

Administration générale :	35
Culture :	36
Eaux pluviales / PAPI :	37
Ecoles :	37
Environnement :	38
Habitat et aménagement urbain :	39
Patrimoine :	40
Sports :	41
Voirie et aménagements urbains :	42
Budgets annexes et régies Autonomes :	44
1. Budget Annexe de l'ANRU :	44
2. Budget Annexe du stationnement :	45
3. Régie Autonome des parkings :	46
4. Régie Autonome du Port.....	46
Annexe 1 : Prospective RH	47
Annexe 2 : Focus sur la dette	59
Le profil de la dette globale au 31 décembre 2024.....	59
Le profil et l'évolution de la dette du budget principal.....	61
Le profil et l'évolution de la dette du budget annexe de l'Anru	63
Le profil et l'évolution de la dette du budget annexe du stationnement.....	63
Le profil et l'évolution de la dette du budget de la régie des parkings.....	64
Le profil et l'évolution du budget de la régie du port de plaisance	64

INTRODUCTION

Le présent rapport a pour objet de fournir l'ensemble des données nécessaires aux élus pour mener le débat d'orientation budgétaire. Pour les communes de plus de 3 500 habitants, l'élaboration du budget primitif est précédée d'une phase préalable constituée par le débat d'orientation budgétaire. Ce débat a lieu, au plus tôt, deux mois avant l'examen du budget primitif.

Elément essentiel de la démocratie participative, il devient un exercice obligatoire car toute délibération sur le budget qui n'a pas été précédée d'un tel débat, dans une séance ultérieure et distincte du vote du budget, est entachée d'illégalité. Ainsi, pour encadrer et donner plus de portée à cet exercice politique, la Loi portant nouvelle organisation territoriale de la république du 7 août 2015 impose un rapport sur les orientations budgétaires.

L'article D2312-3 du CGCT¹ précise ce que le Rapport d'Orientation Budgétaire suivant doit contenir :

« 1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet du budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet du budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet du budget. »

Aux montants et ratios financiers, s'ajoutent des données sur la masse salariale et la gestion des ressources humaines, notamment :

1° A la structure des effectifs ;

2° Aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;

3° A la durée effective du travail dans la commune.

Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

¹ Code général des collectivités territoriales

Ce rapport peut détailler la démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines de la commune. »

Au-delà du contenu réglementaire, le présent rapport d’efforcera d’appréhender le contexte politique et économique dans lequel s’inscrivent les orientations budgétaires de la Commune d’Ajaccio, les incertitudes, les leviers et les contraintes qui pèsent sur son environnement à différentes échelles. En s’appuyant sur des analyses du contexte économique mondial, national et local, ainsi que sur des indicateurs et analyses rétrospectives et prospectives, les choix politiques sont présentés en toute transparence.

PARTIE I – Contexte d'élaboration du budget

(sources : Caisse d'Epargne, Banque Postale, Finance Active, Cabinet Klopfer, Banque de France, Insee, ADEC et Gazette des Commune)

1. Un contexte inédit, en l'absence d'un Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2025 en décembre 2024

À la suite de la censure du gouvernement Barnier, provoquée par l'utilisation de l'article 49.3 pour faire adopter le projet de loi de financement de la sécurité sociale 2025, le président de la République a annoncé qu'une loi spéciale sera déposée avant mi-décembre. Cette loi, prévue par la Constitution et la LOLF (Loi organique relative aux lois de finances), permettra d'assurer la continuité des services publics pour 2025. Elle autorisera notamment la perception des impôts, le recours à l'emprunt pour l'État et la Sécurité sociale, ainsi que le financement des engagements européens.

Cette loi, minimaliste par nature, se limitera aux choix budgétaires de 2024. Elle exclut les ajustements budgétaires spécifiques, notamment les dotations d'investissement (ex : Fonds vert) et les crédits pour les collectivités locales (ex : DGF), qui pourraient être affectés (même si le versement de la DGF (N-1) est garanti spécifiquement garanti). Bien que certains experts jugent que ces retards auront surtout un impact sur la trésorerie, d'autres soulignent que des décisions rapides seront nécessaires pour éviter des blocages dans la gestion locale.

À plus long terme, une loi de finances complète sera indispensable pour 2025 afin de régler des questions cruciales, comme la revalorisation des retraites ou les ajustements budgétaires des collectivités.

Les élus locaux, confrontés à des incertitudes sur leurs futures recettes, adoptent une approche prudente pour la préparation de leurs budgets. Malgré tout, la revalorisation automatique des bases fiscales, estimée à 1,3 %, apportera une certaine stabilité.

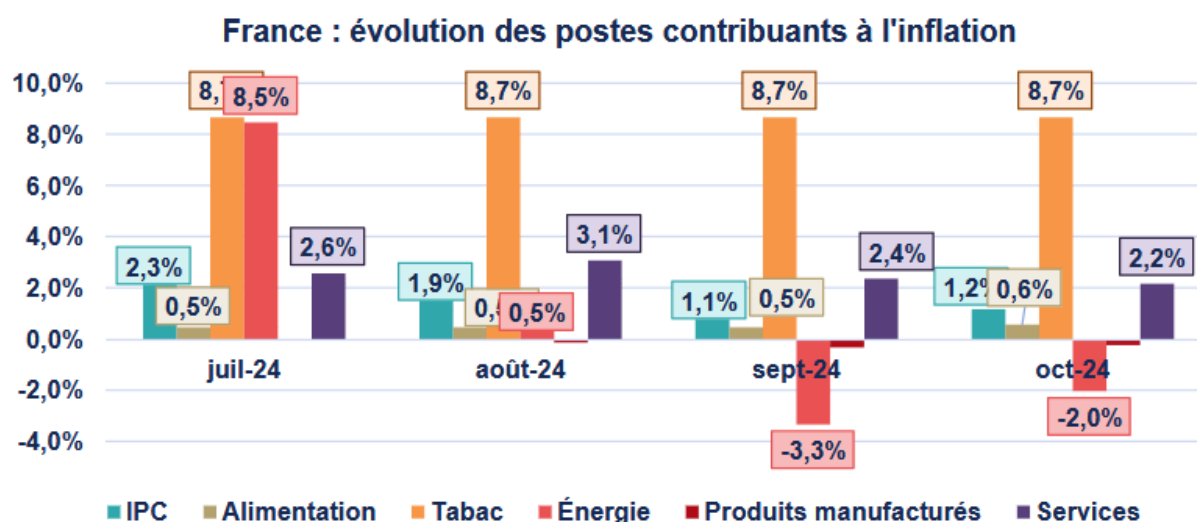
Ce processus met en lumière la difficulté d'équilibrer les exigences de continuité des services publics et la nécessité de redresser les finances publiques, tout en préservant les capacités des collectivités locales.

2. Inflation et croissance en France (chiffres octobre 2024)

En octobre, l'inflation en France a progressé légèrement, avec une hausse des prix à la consommation de 1,2 % sur un an, contre 1,1 % en septembre. Ce chiffre confirme un ralentissement marqué par rapport à l'été, où l'inflation atteignait 2,3 % en juillet. Cette tendance s'explique principalement par le recul des prix de l'énergie et des services.

Les prix de l'énergie ont chuté de 2 % sur un an, grâce à la baisse du cours du pétrole. Le baril de Brent est passé temporairement sous la barre des 70 dollars, sous l'effet d'une faible demande en Chine et

d'un relèvement de la production pétrolière aux États-Unis. Par ailleurs, les prix des services se sont modérés, enregistrant une hausse de 2,2 % en glissement annuel contre 2,4 % en septembre, en raison d'une progression salariale plus limitée que prévu au premier semestre.

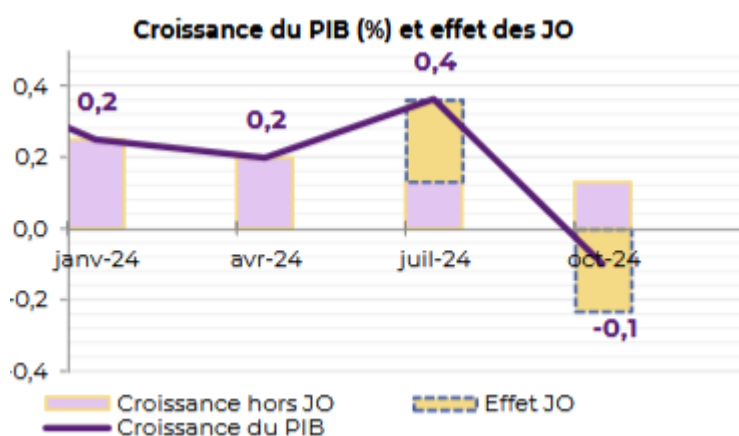


*IPC : Indice des prix à la consommation

Sur le plan de la croissance économique, le produit intérieur brut (PIB) a progressé de 0,4 % au troisième trimestre 2024, contre +0,2 % au trimestre précédent. Cette reprise a été soutenue par les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris, qui ont dynamisé l'activité.

La demande intérieure finale (hors stocks) a contribué positivement à cette croissance, portée par un rebond de la consommation des ménages (+0,5 % après une stagnation au trimestre précédent). Cependant, l'investissement (formation brute de capital fixe) a poursuivi sa baisse, enregistrant un recul de 0,8 % après -0,1 % au deuxième trimestre.

Au total, la demande intérieure (hors stocks) a apporté une contribution de +0,2 % à la croissance du PIB ce trimestre, renforçant la dynamique amorcée depuis le début -soutenue par les jeux olympiques - de l'année malgré des incertitudes persistantes sur l'économie mondiale.



3. Les politiques monétaires évoluent face aux défis économiques

FED : un ajustement prudent des taux :

Lors de sa réunion de novembre 2024, la Réserve fédérale américaine (FED) a opté pour une réduction de ses taux directeurs, désormais compris entre 4,50 % et 4,75 %. Cette décision marque un assouplissement dans un contexte économique incertain, tout en prenant en compte les risques géopolitiques persistants et la trajectoire préoccupante du déficit américain. En octobre, celui-ci a atteint un niveau record de 1 833 milliards de dollars hors période pandémique.

Jerome Powell, président de la FED, a cependant assuré que la récente victoire de Donald Trump à la présidence n'influencera pas la politique monétaire à court terme, bien que le programme économique du président élu pourrait accroître les déficits et l'inflation.

BCE : stimuler une croissance européenne en berne :

De son côté, la Banque centrale européenne (BCE) a décidé, le 17 octobre 2024, de réduire une nouvelle fois ses taux directeurs. Le taux de dépôt passe à 3,25 %, le taux de refinancement à 3,40 %, et le taux de prêt marginal à 3,65 %. Cette baisse de 0,25 % intervient alors que l'inflation dans la zone euro a ralenti à son niveau le plus bas depuis trois ans, atteignant 1,7 % en septembre, contre une estimation initiale de 1,8 %.

Ce deuxième assouplissement consécutif reflète les inquiétudes croissantes sur la faiblesse de la croissance européenne, avec des signaux économiques alarmants. La BCE espère qu'un environnement de taux plus bas relancera la consommation et l'investissement, dans un contexte où même les défenseurs de l'orthodoxie monétaire stricte se sont ralliés à l'idée d'un desserrement.

Ces décisions reflètent des ajustements délicats des grandes banques centrales, confrontées à des défis économiques propres à leurs régions respectives. Tandis que la FED cherche à naviguer entre déficit élevé et stabilité, la BCE s'efforce de dynamiser une économie en perte de vitesse.

4. Un déficit budgétaire en France qui dérape et atteint des niveaux inédits

En 2024, le déficit public de la France devrait atteindre 6,1 % du produit intérieur brut (PIB), selon le projet de loi de finances (PLF) de fin de gestion présenté le 6 novembre 2024. Ce chiffre marque un net dérapage par rapport à la prévision initiale de 4,4 % inscrite dans le PLF 2024, et dépasse le niveau déjà élevé de 5,5 % enregistré en 2023.

Face à cette situation budgétaire dégradée, l'objectif est de ramener le déficit à 5,6 % du PIB en 2025, pour respecter les critères européens à l'horizon 2029, avec un déficit de 2,8 %.

Cependant, cet effort de redressement budgétaire s'inscrit dans un contexte de hausse des taux d'intérêt. La charge de la dette, déjà le deuxième poste de dépenses publiques derrière l'éducation avec plus de 50 milliards d'euros, pourrait devenir le premier d'ici 2027. Les obligations d'État françaises à 10 ans (OAT) atteignent désormais un taux de 3,16 %, un niveau similaire à celui de pays comme le Portugal et l'Espagne, jugés plus risqués. Si la dette française continue d'attirer les investisseurs, cette montée des taux fragilise les finances publiques et accroît le coût de l'endettement.

Par ailleurs, la dette publique devrait continuer de croître pour frôler 115 % du PIB en 2025, presque le double de la limite de 60 % fixée par les critères de Maastricht. La croissance économique, prévue à 1,1 % en 2025, risque également d’être freinée par les mesures de consolidation budgétaire.

Cette situation met en lumière les défis majeurs auxquels la France doit faire face : restaurer sa crédibilité budgétaire auprès des agences de notation, stabiliser une dette publique galopante, et réconcilier les impératifs économiques et sociaux dans un contexte de ralentissement de la croissance.

La dette de Maastricht des APU en fin de trimestre et sa répartition par sous-secteur (en Mds€)						
	2023 T2	2023 T3	2023 T4	2024 T1	2024 T2	Variation entre T2 2023 et T2 2024
Ensemble des adms. Publiques	3 053	3 095	3 101	3 160	3 228	+ 175
En point de PIB (*)	111,2%	111,0%	109,9%	110,5%	112,0%	+0,80%
Dont :						
- Etat	2 469	2 514	2 514	2 558	2 628	+ 159
- Organismes divers d'adm centrales	72	71	74	74	69	- 3
- Administration publiques locales	244	243	250	251	251	+ 7
- Administration sécurité sociale	266	265	264	277	281	+ 15

5. Focus sur les Finances publiques locales :

En 2024, les finances publiques françaises continuent de traverser une période de tensions importantes. Parmi les indicateurs, le fonds de roulement, qui avait atteint des niveaux positifs en 2021 (+5,6 milliards d’euros) et 2022 (+3,6 milliards d’euros), connaît une détérioration marquée pour la deuxième année consécutive. Après une diminution de 3,4 milliards d’euros en 2023, les prévisions pour 2024 s’aggravent avec une baisse attendue de 8 milliards d’euros.

Sur le plan des recettes de fonctionnement, une dynamique de ralentissement se fait sentir. Alors qu’elles avaient progressé de manière soutenue en 2021 (+5,4 %), et 2022 (+4,7 %), elle est tombée à 4 % en 2023. La tendance devrait se poursuivre en 2024 avec une hausse limitée à seulement 2,3 %, conséquence de divers facteurs économiques et conjoncturels.

En parallèle, les dépenses de fonctionnement continuent de croître à un rythme élevé, principalement sous l’effet de l’inflation, bien que leur progression commence à ralentir. Après une augmentation de 6,2 % en 2023 (contre 5,1 % en 2022 et 3,1 % en 2021), la hausse prévue pour 2024, de 4,4 %, reste cependant significative, ce qui reflète l’impact persistant de la hausse des prix sur les finances publiques.

Les dépenses d’investissement poursuivent quant à elles une trajectoire ascendante. Depuis le début d’un cycle amplifié en 2014, ces dépenses n’ont cessé de croître, avec une accélération marquée depuis 2021. Après des hausses remarquables de +7,4 % en 2022 et +7,5 % en 2023, elles devraient

encore progresser de 6,9 % en 2024, témoignant d'une volonté de soutenir l'activité malgré les contraintes budgétaires.

Enfin, la dette publique connaît une légère accélération de sa croissance. Après des augmentations limitées à 1,0 % en 2022 et 1,1 % en 2023, l'encours de dette devrait croître de 2,8 % en 2024, illustrant les difficultés persistantes à contenir les dépenses publiques face aux exigences économiques et sociales actuelles.

6. Contexte local

Saison touristique 2024 :

La saison touristique 2024 se solde par un bilan positif en termes de fréquentation. La hausse des visiteurs en avant et arrière-saison traduit un allongement de la saison d'avril à octobre. Toutefois, en termes d'activités, les retombées économiques ne semblent que modérées avec un nombre d'heures rémunérées qui se maintient tout juste dans l'hôtellerie-restauration et des effectifs en repli en avant-saison (dernière période disponible). Seul le secteur du transport et entreposage bénéficie de cette embellie.



NB : la donnée de septembre CCI via note de conjoncture ATC

Depuis quelques années, l'offre d'hébergements touristiques marchands s'est étoffée via des services de location saisonnière (Airbnb, Abritel, Booking, Leboncoin, TripAdvisor...). La plupart de ces locations sont directement gérées par des particuliers ce qui rend difficile leur suivi. L'Agence du Tourisme de la Corse (ATC) dispose depuis quelques années de bases de données qui permettent d'approcher ce pan de l'économie du tourisme qui ne cesse de se développer.

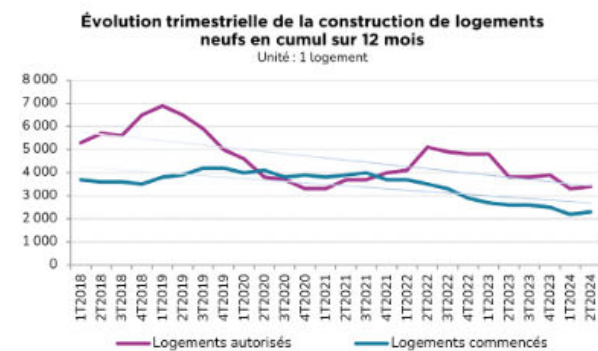
Ainsi, au mois de septembre 2024, 35 292 offres de meublés touristiques sont recensées (+5,6 % / sept.2023). Le nombre de jours réservés est en augmentation de 10,5 % par rapport à l'année précédente. Depuis le début de l'année, les 1,9 millions de jours réservés ont généré 336 millions d'euros de revenus.



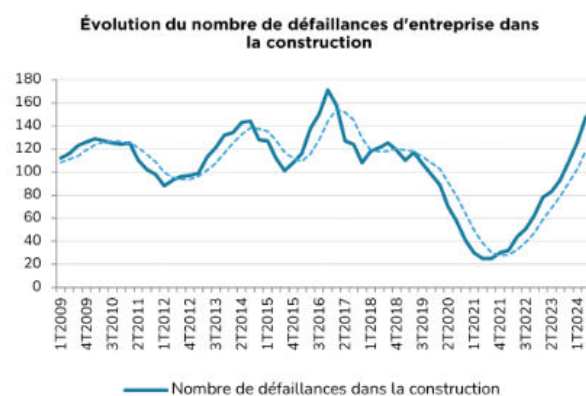
Secteur de la construction :

Au second trimestre 2024, l'activité économique insulaire approchée par les heures rémunérées est en perte de vitesse tirée vers le bas par la construction (-4,6 % sur un an – Source Insee). L'emploi salarié du secteur se contracte sur le trimestre pour la troisième période consécutive. Entre juillet 2023 et juin 2024, les créations d'entreprises sont moins dynamiques et principalement concernées par les micro-entrepreneurs tandis que les défaillances d'entreprises continuent d'augmenter surpassant désormais leur niveau d'avant crise sanitaire. Globalement, la construction neuve est en perte de vitesse avec une réduction des ventes et une tendance à la baisse des permis accordés et logements commencés.

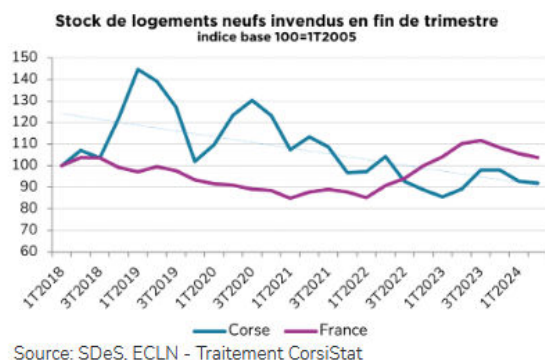
Alors que les professionnels font face depuis des mois à un niveau de carnets de commande en retrait qui limite leur visibilité, la baisse des taux directeurs de la Banque Centrale Européenne pourrait permettre de relancer les projets immobiliers dans les mois à venir.



Source : SDeS, Sit@del2 – Traitement CorsiStat

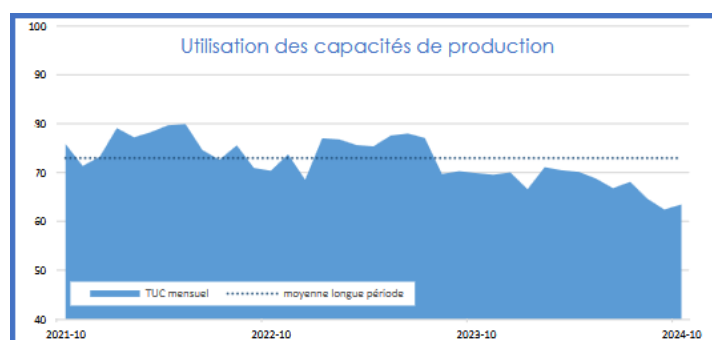


Source : Banque de France, Fiben – Traitement CorsiStat
NB : Nombre de défaillances en cumul sur 12 mois



Secteur industriel :

En octobre, en lien avec la fin de la saison touristique, les activités industrielles dépendantes de cette filière sont sur une tendance baissière. Il en est de même pour le secteur de la fabrication de pièces détachées pour l'aéronautique qui pâtit toujours de difficultés d'approvisionnement. Au global, la production est en net retrait à un niveau en-deçà de celui de 2023. Les stocks sont jugés conformes, en revanche la progression observée du carnet est ponctuelle et technique. Elle repose sur la reprise de la demande en direction de la grande distribution. Les capacités productives demeurent globalement sous-utilisées.



PARTIE II – Panorama des principales mesures « Loi de finances » déjà votées et projections 2025 pour la Ville, sans PLF 2025.

Sans PLF 2025 à la mi-décembre 2024, il est proposé d'examiner les principales mesures orientations des lois de finances antérieures ayant un impact sur la prospective.

1. Prise en compte de la refonte des indicateurs financiers (sauf modification du texte en PLF 25) :

L'article 194 de la Loi de finances pour 2022 acte d'importants changements dans le calcul du potentiel financier et de l'effort fiscal, deux critères utilisés pour la répartition des dotations de l'Etat et des mécanismes de péréquation.

La réforme vise principalement à :

- Limiter dans le temps les effets des réformes fiscales récentes (suppression de la taxe d'habitation, réduction des impôts de production).
- Rendre plus lisibles les indicateurs financiers en les alignant sur les ressources réellement mobilisables par les collectivités.

Deux effets se superposent : les conséquences des réformes fiscales et les changements de calcul des indicateurs.

Les évolutions principales :

- Nouveau calcul du potentiel financier intégrant des impositions jusqu'alors non prises en compte :
 - Taxe d'habitation majorée sur les résidences secondaires en zones tendues.
 - Imposition forfaitaire sur les pylônes.
 - Droits de mutation à titre onéreux (moyenne sur 3 ans).
 - Taxe locale sur la publicité extérieure.
 - Fraction de la TVA perçue par l'EPCI.
 - Taxe additionnelle sur les installations nucléaires de base.
- Modification de l'effort fiscal :
 - Exclusion des produits fiscaux levés par l'intercommunalité.
 - Disparition de la TEOM et de la REOM dans son calcul.

Calendrier :

- Réforme neutre en 2022.
- Effets progressifs à partir de 2023, avec un lissage temporel introduit par une « fraction de correction ». – La ville d'Ajaccio a été impactée en 2024 sur le FPIC
- Mise en œuvre complète prévue pour 2028.

Communes fortement intégrées à leur EPCI :

- La disparition des taux intercommunaux dans le calcul de l'effort fiscal pénalise ces communes, réduisant leurs dotations de péréquation (DNP, DSR, DSU).
- Risque : perte de dotations à moyen terme.

Collectivités spécifiques potentiellement pénalisées :

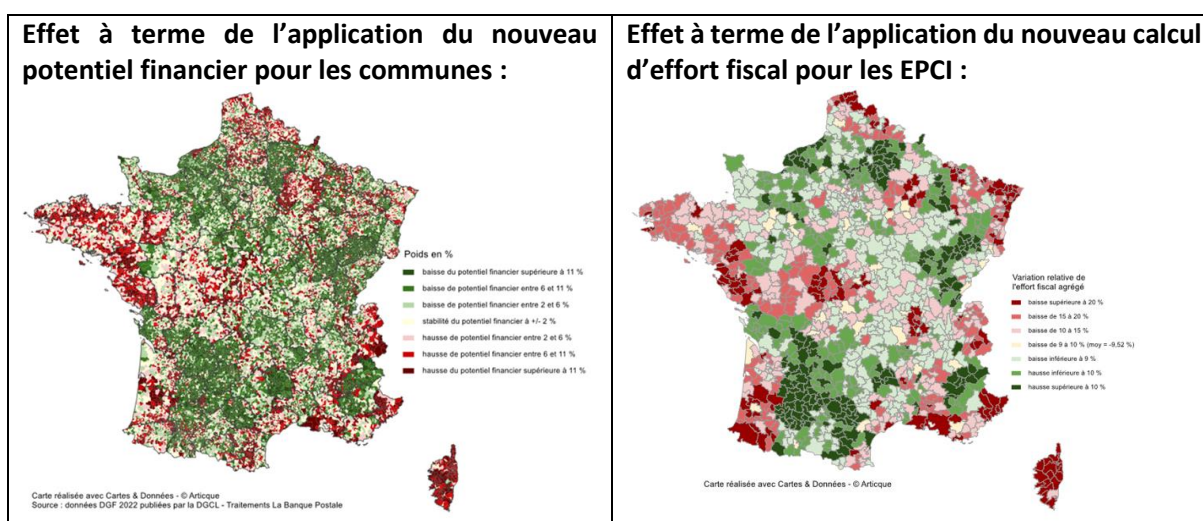
- Communes touristiques : intégration de la surtaxe sur les résidences secondaires.
- Communes attractives : prise en compte des droits de mutation.
- Communes sur des axes RTE : inclusion de l'imposition forfaitaire sur les pylônes.

Choix politiques locaux impactés :

- Les produits fiscaux nouvellement inclus (ex. majoration de la taxe d'habitation) peuvent réduire la DGF des communes ayant augmenté leurs ressources fiscales.
 - Exemple : une commune littorale peut perdre en DGF ce qu'elle gagne en fiscalité locale.

Impact sur le FPIC :

- La disparition de la TEOM et REOM entraîne une baisse générale de l'effort fiscal moyen.
- Or, l'effort fiscal agrégé d'un EPCI doit être supérieur à 1 pour être éligible au FPIC



Donc d'ici 2028, Ajaccio pourrait perdre sa DSU (environ 2 M€) et, de manière quasi-certaine, ne sera plus éligible au FPIC (devenant même contributrice).

FPIC (Fonds de péréquation des ressources intercommunales) :

L'intégralité de son montant est recalculée chaque année en fonction :

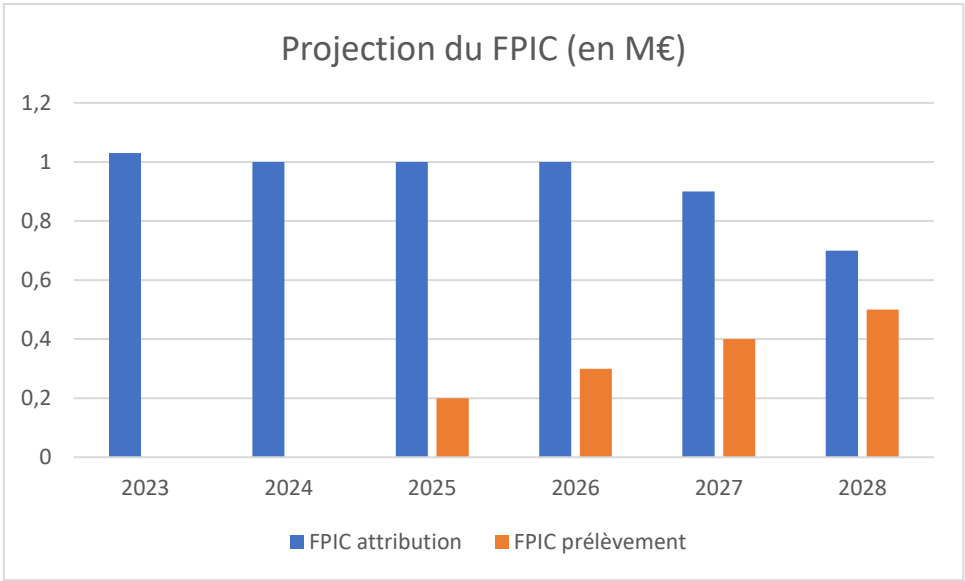
- Pour le prélèvement : du potentiel financier agrégé (EPCI + communes) par habitant du territoire intercommunal et du revenu par habitant dudit territoire ;
- Pour l'attribution : du revenu par habitant du territoire, du potentiel financier agrégé par habitant du territoire et de l'effort fiscal agrégé du territoire.

Dès lors, tant le prélèvement que l’attribution peuvent baisser ou augmenter d’une année sur l’autre.

A droit constant, le territoire CAPA deviendra inéligible de manière quasi-certaine en 2027 ou en 2028 (de même que l’intensification du prélèvement, qui s’était activé en 2024 pour la Ville). La loi prévoit d’ici là un amortisseur de fin d’éligibilité.

Sous l’effet de la réforme décrite supra, l’évolution du FPIC est projetée ainsi :

	2023		2024		2025		2026		2027		2028	
	M€	Evol	M€	Evol	M€	Evol	M€	Evol	M€	Evol	M€	Evol
FPIC attribution	1,03	-3,8%	1,0	-2,0%	1,0	-3,3%	1,0	-11,5%	0,9	-18,1%	0,7	
FPIC prélèvement			0,0	+295,5%	-0,2	+72,1%	-0,3	+40,2%	-0,4	+27,2%	-0,5	



Focus sur la DSU :

La DSU, potentiellement impactée par la refonte des indicateurs financiers, reste une recette « incertaine » à terme pour la Ville d’Ajaccio :

Tout repose sur le très particulier mode de calcul de la DSU présenté ci-dessous.

Etape 1 : Détermination de l’éligibilité

Un indice synthétique est calculé par ville, qui mêle potentiel financier par habitant, revenu par habitant, taux de logements sociaux, taux de bénéficiaires d’APL.

- Les ≈ 1 000 villes de plus de 10 000 habitants sont classées au regard de cet indice.
- Les 2/3 plus défavorisées, soit précisément 694 villes en 2024, sont éligibles.
- Le 1/3 restant n’a droit à rien (sinon à un amortisseur transitoire de 50% l’année de perte).

Ajaccio émergeait au 618ème rang en 2024.

Sa position va nécessairement se dégrader compte tenu de la hausse mathématique du potentiel financier à attendre d’ici 2028 (année où les nouvelles valeurs des indicateurs seront prises en compte à 100% (nous n’étions qu’à 20% en 2024).

Selon les projections du cabinet Klopfer, Ajaccio occupera la 680ème place en 2028. Elle serait donc toujours éligible. Cependant il suffirait d’une variation minimale de l’une des 4 composantes de l’indice synthétique pour basculer au-delà de la 700ème place et ainsi ne plus être éligible à la DSU.

Etape 2 : Calcul de la DSU des éligibles

Selon la loi :

DSUannée N = DSUannée N-1 + un supplément qui dépend :

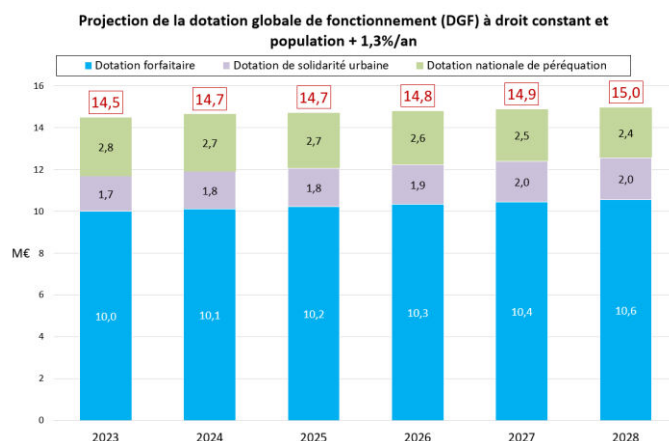
- du rang dans le classement,
- de l’indice synthétique,
- de la population,
- de l’effort fiscal,
- de la proportion de population en QPV et en ZFU.

Tant qu’Ajaccio demeure éligible, elle est assurée de percevoir en N au moins autant, et même un peu plus.

Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

La redistribution interne à la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) prévoyait plusieurs ajustements pour 2025, avec des mécanismes de financement proches de ceux en vigueur avant 2023.

Pour la ville d’Ajaccio, à droit constant, la projection DGF est la suivante :



Comparaison Ville d'Ajaccio avec les Ville de la même strate (base CFU 2023)

Dotation globale de fonctionnement

Montant en Euros par habitant

Ville d'Ajaccio	197,13 € / hab
Moyenne des villes comparées	216,07 € / hab

Vue détaillée	
☐	
Collectivité	Montant
● Ville d'Ajaccio	197,13 € / hab
● Moyenne des villes comparées	216,07 € / hab

2. Projection chiffrée de la fiscalité 2025 attendue par la Ville.

Les recettes de fiscalité directe (Chap 731)

La revalorisation forfaitaire des bases s'établit en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) de novembre n-2 à novembre n-1. Il est à noter que la révision des valeurs locatives des locaux professionnelles et des locaux d'habitations est reportée de 2 ans. Cette dernière ne sera donc prise en compte dans les bases d'imposition locale qu'à partir de 2029.

A taux inchangé, une hausse attendue des recettes fiscales sous l'effet de la revalorisation des bases indexées à l'inflation soit 1,6% pour la taxe sur le foncier bâti (TFB) et 1,7% sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) et sur la taxe sur le foncier non bâti (TFNB) – Ces mêmes taux d'évolution sont projetés sur les exercices suivants (Hypothèse d'inflation stable).

Les recettes de fiscalité directe en 2025 sont attendues à 47,1 M€

En M€	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024	Projection 2025	Projection 2026	Projection 2027
Taxe d'habitation résidence secondaire*	3,7	4	4,1	4,18	4,24	4,3
Taxe sur le foncier bâti	35,7	39,9	40,7	41,6	42,4	43,3
Taxe sur le foncier non bâti	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2
Majoration THRS et Rôles supplémentaires	1,5	2,1	2,2	2,2	2,2	2,2
Total	41,0	44,3	46,3	47,2	48,1	49

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires :

La Ville d'Ajaccio perçoit toujours la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et a fait le choix en 2022 par délibération 2022/227 du 14 septembre 2022 de moduler la majoration au pourcentage de 60% de la cotisation communale de la taxe d'habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale.

Taxe foncière sur les propriétés bâties :

La ville d'Ajaccio fait le choix d'un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties stable pour 2025 et pour la prospective présentée.

Taxe foncière sur les propriétés non bâties :

Le produit devrait être quasi stable.

Impôts locaux

Montant en Euros par habitant

Ville d'Ajaccio	867,40 € / hab
Moyenne des villes comparées	1 098,08 € / hab

Vue détaillée ☐	
Collectivité	Montant
● Ville d'Ajaccio	867,40 € / hab
● Moyenne des villes comparées	1 098,08 € / hab

La ville présente un déficit de plus de 200€/habitant de recettes fiscales par rapport aux communes de sa strate de population, soit une perte de 15 M€ d'épargne brute.

Les compensations fiscales (Chap 74)

Les compensations fiscales concernent les pertes de recettes des collectivités territoriales engendrées par des décisions de l'Etat (exonérations, réformes etc...). Ces pertes de recettes sont différemment compensées en fonction de la taxe et de l'origine de l'exonération

L'année 2025 marque encore une relative stabilité en matière de compensation et de fiscalité directe locale.

Les compensations sont projetées comme suit :

En M€	CFU 2023	CFU 2024	Projection 2025	Projection 2026	Projection 2027
Compensations fiscales	0.9	1	1,1	1,1	1,1

Comparaison Ville d'Ajaccio avec les Ville de la même strate (base CFU 2023).

Péréquations et compensations fiscales

Montant en Euros par habitant

Ville d'Ajaccio	11,92 € / hab
Moyenne des villes comparées	37,50 € / hab

Vue détaillée ☐	
Collectivité	Montant
● Ville d'Ajaccio	11,92 € / hab
● Moyenne des villes comparées	37,50 € / hab

Les autres produits de la fiscalité indirecte (Chap 73 et 731)

En K€	Rétrospective			Prospective			
	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Produit des contributions directes	39 634	41 019	44 299	46 307	47 175	47 971	48 880
Evolution n-1		3,49%	8,00%	4,53%	1,87%	1,69%	1,89%
Attribution de compensation (art 7321)	13 706	13 999	13 535	13 535	13 535	13 535	13 535
Evolution n-1		2,13%	- 3,31%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Dotations de solidarité communautaire (art 7322)	4 912	4 958	5 046	5 046	5 046	5 046	5 046
Evolution n-1		0,94%	1,78%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
FPIC (art 73223)	1 056	1 063	1 026	1 007	987	954	845
Evolution n-1		0,68%	- 3,50%	- 1,83%	- 2,00%	- 3,30%	- 11,50%
Taxes pour utilisation des services publics et du domaine (art 733 hors 7331)	884	1 122	1 289	1 205	1 241	1 278	1 316
Evolution n-1		26,94%	14,96%	- 6,57%	3,00%	3,00%	3,00%
Taxe sur l'électricité (art 7351)	1 521	1 571	1 629	1 748	1 765	1 783	1 801
Evolution n-1		3,28%	3,72%	7,29%	1,00%	1,00%	1,00%
Prélèvement sur les produits des jeux (art 7364)	491	903	876	907	916	925	934
Evolution n-1		84,02%	- 2,97%	3,48%	1,00%	1,00%	1,00%
Taxes sur la publicité (art 7368)	611	659	679	764	779	795	811
Evolution n-1		7,87%	3,04%	12,49%	2,00%	2,00%	2,00%
Taxe additionnelle aux droits de mutation (art 7381)	3 893	4 081	3 864	2 905	3 200	3 600	3 700
Evolution n-1		4,83%	- 5,34%	- 24,82%	10,17%	12,50%	2,78%
Autres taxes (Autres articles chap 73)	120	44	66	20	20	20	20
Evolution n-1		- 63,48%	51,04%	- 69,86%	0,00%	0,00%	0,00%
Impôts et taxes (chap 73)	66 828	69 419	72 311	73 444	74 665	75 908	76 888
Evolution n-1		3,88%	4,17%	1,57%	1,66%	1,67%	1,29%

Transferts de la CAPA

L'Attribution de Compensation (AC) a été réajustée à 13 165 K€ en 2024, soit une baisse conjoncturelle de 370 k€. Le détail du calcul de l'AC est présenté ci-après :

AJACCIO 2025	13 479 905 €
AC initiale	19 664 711 €
Minoration PLIE	-335 422 €
Minoration OIT	-442 423 €
Minoration CIAS	-1 416 882 €
Minoration EPU (provisoire)	-255 029 €
Minoration SIAU	-306 148 €
Minoration DACP	-372 337 €
Minoration DSIN	-888 727 €
Minoration DRH	-1 822 469 €
Minoration SMP	-258 408 €
Minoration DCI	-86 961 €

Le montant de la Dotation de Solidarité Communautaire est figé à 5 046K€.

Autres taxes :

- ✓ Les prélèvements sur les jeux évoluent à +1%/an
- ✓ Les DMTO sont ramenés à 3,2M d'euros contre 2,8 M€ en 2024 et 4 M€ en 2022. En effet, l'année 2023 a été marquée par la crise, avec une baisse très nette des transactions (869 000 € contre 1,12 million en 2022 sur tout le territoire français) et des prix de l'immobilier en chute de 4 % sur un an. Il faut attendre septembre 2024 pour détecter un début de reprise (Le réseau des agences immobilières annonce que le nombre de compromis de vente par agent a progressé de 27 % au mois de septembre 2024). Ainsi, la prévision DMTO tient compte d'une reprise du marché de l'immobilier, sans toutefois renouer avec les recettes 2022 (4,08 M€).
- ✓ Les taxes pour l'utilisation du domaine public évoluent à +3%/an (délibération de 2024)
- ✓ La taxe sur l'électricité, indexée au volume de consommation et non au prix de l'électricité, évolue à +1% annuels
- ✓ La TLPE évolue elle à +2% annuels

PARTIE III – La trajectoire financière de la Ville

1. Recettes de fonctionnement :

Rétrospective :

En K€	2022	2023	2024
Produit des contributions directes	41 019	44 299	46 307
<i>Evolution n-1</i>	3,49%	8,00%	4,53%
Fiscalité indirecte	28 399	28 011	27 137
<i>Evolution n-1</i>	4,43%	- 1,37%	- 3,12%
Dotations	21 853	26 687	26 356
<i>Evolution n-1</i>	13,70%	22,12%	- 1,24%
Autres recettes d'exploitation	10 499	10 759	12 896
<i>Evolution n-1</i>	8,99%	2,48%	19,86%
Total des recettes réelles de fonctionnement	101 770	109 756	112 695
<i>Evolution n-1</i>	6,36%	7,85%	2,68%

Avant le vote du Compte Financier Unique 2024, il est d'ores et déjà possible d'affirmer que le bilan de l'exercice budgétaire 2024 est meilleur que celui de 2023. L'épargne est en très légère augmentation.

Le résultat de l'exercice 2024 sera repris par anticipation pour permettre l'équilibre budgétaire 2025.

Comparaison avec les communes de même strate en 2023

Recettes de fonctionnement

Montant en Euros par habitant

Ville d'Ajaccio	1 591,27 € / hab
Moyenne des villes comparées	1 756,80 € / hab

Vue détaillée ☐	
Collectivité	Montant
● Ville d'Ajaccio	1 591,27 € / hab
● Moyenne des villes comparées	1 756,80 € / hab

Nous constatons un déficit de recettes de fonctionnement de plus de 160 €/habitant en comparaison de communes de notre strate et nous avons vu en page 18 que cela est expliqué par un très faible produit de fiscalité locale par rapport à ces mêmes communes (-230€/habitant pour Ajaccio).

Il convient de rechercher pour les années à venir une réduction de ce déficit structurel de recettes de fonctionnement sans choisir de premier abord la facilité en augmentant la fiscalité.

Cela passe par un juste prix des domaines ainsi que des services rendus par la ville (délibérations tarifaires déjà votées et à venir sur l'occupation du domaine public et sur les services rendus) et par un pacte financier avec l'intercommunalité plus conforme aux charges de centralité.

Hypothèses de prospective :

Les hypothèses prospectives concernant les chapitres 73 et 731, ainsi que les dotations et transferts de l'Etat (chapitre 74) ont été décrites supra (pages 21 et 22).

Participations en fonctionnement (chapitre 74) :

En ce qui concerne les participations, le fonds de concours CAPA est maintenu à 1,9M d'euros sur la période (hausse des coûts des services d'intérêt communautaire). La CAF reste le premier soutien de la ville en fonctionnement et l'évolution de ces recettes est projetée à +1%/an.

Les comptes de la ville enregistrent la subvention « Engie » pour le soutien aux infrastructures de gaz de ville sur la commune. L'Etat verse sa participation à la Ville (2 551 670 euros en 2024), qui la reverse à l'opérateur. En solde, la charge nette pour Ajaccio s'élève 160 000 euros en fonctionnement.

Le montant des autres participations est gelé sur la période d'étude par rapport à 2024

Il convient toutefois de signaler que les règlements des aides de la collectivité de Corse ne sont pas votés pour la période 2025/2030 et que des modifications sur les modalités d'attribution et sur les enveloppes allouées sont annoncées. Sans visibilité au moment de la rédaction du ROB il est proposé de maintenir les crédits alloués aux différentes politiques impactées en solde (Part ville inchangée sur la période d'étude). Cela concerne essentiellement la culture, le patrimoine et la lecture publique pour le fonctionnement.

Subventions reçues et participations

Montant en Euros par habitant

Ville d'Ajaccio	143,48 € / hab
Moyenne des villes comparées	90,86 € / hab

Vue détaillée ☐	
Collectivité	Montant
● Ville d'Ajaccio	143,48 € / hab
● Moyenne des villes comparées	90,86 € / hab

Il est à noter qu'en recettes comme en dépenses la DSP gaz impacte les ratios de comparaison (26.5 €/hab), comme c'est le cas en notre défaveur pour la prime d'insularité (indemnité de résidence) au niveau de la MS (26.5 €/hab) et qui pèse sur nos épargnes. Ces sommes étant des particularités locales.

Produit des services (chapitre 70) :

- Les refacturations de personnels évoluent proportionnellement à l'augmentation de la MS
- Les tarifs crèches, musées, cultures évoluent à +2%/an.
- Les autres recettes dynamiques évoluent à +3 % en 2025 (révision des tarifs) puis 1,8 (inflation) sur le reste de la période

Par comparaison avec les autres communes de même strate, Ajaccio dispose de revenus de ventes de services plus soutenus (impact du Palais Fesch et de la refacturation du personnel due à nombreux services gérés en régie tels que le Port et le Parking par exemple).

Ventes de biens et services

Montant en Euros par habitant

Ville d'Ajaccio	210,74 € / hab
Moyenne des villes comparées	154,56 € / hab

Vue détaillée ☐	
Collectivité	Montant
● Ville d'Ajaccio	210,74 € / hab
● Moyenne des villes comparées	154,56 € / hab

Autres recettes :

- Au chapitre 75, les revenus des DSP sont stables / 2024 (Casino, fourrière automobile et crémation) ;
- En 2024, la Ville a repris en une fois les excédents de la régie Autonome du Port (voir annexe relative au port de plaisance Charles Ornano) pour sa dernière année de concession ;
- Dès 2024, le budget principal de la Ville intègre les excédents du budget annexe du stationnement (329 760 euros en 2024). Ces recettes seront prévues à la hausse du fait de la mise en place d'une nouvelle politique de stationnement dès 2025. Il est donc projeté + 500 000 euros nets en 2025, et + 600 000 euros annuels sur le reste de la période d'étude ;
- La ville percevra jusqu'en 2027 le fonds de soutien de l'Etat pour la sortie des emprunts toxiques ;
- Des cessions d'immobilisations sont prévues à hauteur de 500 000 euros par an sur la période d'étude.

Synthèse des recettes de fonctionnement :

	2024	2025	2026	2027
Atténuation de charges (chap 013)	243	243	243	243
<i>Evolution n-1</i>	<i>- 28,86%</i>	<i>0,00%</i>	<i>0,00%</i>	<i>0,00%</i>
Produits des services (chap 70)	9 293	9 499	9 709	9 925
<i>Evolution n-1</i>	<i>4,67%</i>	<i>2,21%</i>	<i>2,22%</i>	<i>2,22%</i>
Produit des contributions directes	46 307	47 175	47 971	48 880
<i>Evolution n-1</i>	<i>4,53%</i>	<i>1,87%</i>	<i>1,69%</i>	<i>1,89%</i>
Impôts et taxes (chap 73 et 731)	73 444	74 665	75 908	76 888
<i>Evolution n-1</i>	<i>1,57%</i>	<i>1,66%</i>	<i>1,67%</i>	<i>1,29%</i>
DGF, dotation forfaitaire (art 7411)	10 119	10 220	10 322	10 426
<i>Evolution n-1</i>	<i>1,28%</i>	<i>1,00%</i>	<i>1,00%</i>	<i>1,00%</i>
Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (art 74123)	1 788	1 841	1 897	1 954
<i>Evolution n-1</i>	<i>5,48%</i>	<i>3,00%</i>	<i>3,00%</i>	<i>3,00%</i>
Dotation nationale de péréquation (art 74127)	2 744	2 644	2 544	2 444
<i>Evolution n-1</i>	<i>- 1,98%</i>	<i>- 3,64%</i>	<i>- 3,78%</i>	<i>- 3,93%</i>
FCTVA (art 744)	13	13	13	13
<i>Evolution n-1</i>	<i>- 16,36%</i>	<i>0,00%</i>	<i>0,00%</i>	<i>0,00%</i>
DGD (art 746)	760	760	760	760
<i>Evolution n-1</i>	<i>- 0,78%</i>	<i>0,00%</i>	<i>0,00%</i>	<i>0,00%</i>
Participations (art 747)	9 902	9 941	9 979	10 017
<i>Evolution n-1</i>	<i>- 5,02%</i>	<i>0,39%</i>	<i>0,38%</i>	<i>0,38%</i>
Compensations TFB Locaux industriels	781	789	796	804
<i>Evolution n-1</i>	<i>2,22%</i>	<i>1,00%</i>	<i>1,00%</i>	<i>1,00%</i>
Compensations fiscales (art 748 hors locaux industriels)	249	251	254	256
<i>Evolution n-1</i>	<i>8,26%</i>	<i>0,77%</i>	<i>1,05%</i>	<i>1,06%</i>
Dotations	26 356	26 459	26 565	26 674
<i>Evolution n-1</i>	<i>- 1,24%</i>	<i>0,39%</i>	<i>0,40%</i>	<i>0,41%</i>
Autres produits de gestion courante (chap 75)	2 603	940	1 042	1 044
<i>Evolution n-1</i>	<i>129,35%</i>	<i>- 63,87%</i>	<i>10,84%</i>	<i>0,18%</i>
Total des recettes de gestion courante	111 939	111 806	113 468	114 774
<i>Evolution n-1</i>	<i>2,36%</i>	<i>- 0,12%</i>	<i>1,49%</i>	<i>1,15%</i>

Produits financiers (chap 76)	364	365	365	365
<i>Evolution n-1</i>	<i>0,91%</i>	<i>0,02%</i>	<i>0,02%</i>	<i>0,02%</i>
Produit des cessions d'immobilisations (art 775)	350	500	500	500
<i>Evolution n-1</i>	<i>2 818,11%</i>	<i>42,79%</i>	<i>0,00%</i>	<i>0,00%</i>
Reprises sur provisions (chap 78 mvt réel)	41	30	30	30
<i>Evolution n-1</i>	<i>38,07%</i>	<i>- 27,57%</i>	<i>0,00%</i>	<i>0,00%</i>
Autres recettes d'exploitation	756	895	895	895
<i>Evolution n-1</i>	<i>87,54%</i>	<i>18,32%</i>	<i>0,01%</i>	<i>0,01%</i>
Total des recettes réelles de fonctionnement	112 695	112 701	114 362	115 669
<i>Evolution n-1</i>	<i>2,68%</i>	<i>0,00%</i>	<i>1,47%</i>	<i>1,14%</i>

2. Dépenses de fonctionnement :

Rétrospective :

Avant le vote du CFU 2024, il est d'ores et déjà possible d'affirmer que les dépenses de fonctionnement de l'exercice 2024 sont caractérisées par :

- Une pression exogène moins importante que les années précédentes sur les charges de personnel (+3.94% entre 2024 et 2023 contre + 4.14% entre 2022 et 2023 et +5,72% entre 2021 et 2023)
- Une augmentation contenue malgré une inflation en forte progression des charges à caractère général et des autres charges de gestion courante
- Une hausse très contenue des intérêts de la dette due aux taux d'intérêts qui ont augmenté ces dernières années et non due à une augmentation de l'encours de dette.

Dépenses de fonctionnement

Montant en Euros par habitant

Ville d'Ajaccio	1 465,50 € / hab
Moyenne des villes comparées	1 516,53 € / hab

Vue détaillée ☐	
Collectivité	Montant
● Ville d'Ajaccio	1 465,50 € / hab
● Moyenne des villes comparées	1 516,53 € / hab

Les dépenses de fonctionnement de la Ville d'Ajaccio sont inférieures à celles des villes de la même strate en 2023 pour plus de 50€/habitant alors que pour les recettes de fonctionnement le déficit est de 160€/hab (page 22 supra).

En K€	2022	2023	2024
Charges à caractère général (chap 011)	16 765	17 334	17 285
<i>Evolution n-1</i>	15,31%	3,39%	- 0,29%
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	68 008	70 825	73 618
<i>Evolution n-1</i>	5,72%	4,14%	3,94%
Autres charges de gestion courante (chap 65)	8 116	10 715	11 741
<i>Evolution n-1</i>	- 5,49%	32,02%	9,58%
Intérêts de la dette (art 66111)	1 872	2 058	2 280
<i>Evolution n-1</i>	- 5,20%	9,94%	10,79%
Autres dépenses de fonctionnement	1 677	2 109	587
<i>Evolution n-1</i>	- 42,62%	25,78%	- 72,14%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	96 438	103 041	105 512
<i>Evolution n-1</i>	4,42%	6,85%	2,40%

Les dépenses de fonctionnement augmentent de manière conséquente depuis trois années du fait des mesures exogènes imposées par l'Etat sur la valorisation de la masse salariale à assumer par les collectivités locales et du fait d'une forte inflation.

Hypothèses de prospective :

Charges à caractère général (chapitre 011) :

- Baisse des frais juridiques et assurances : Objectif 900 000 euros en 2025 et stabilisation sur le reste de la période d'étude
- Baisse des loyers en 2025 et en 2026 (déménagements progressifs vers le bâtiment « Orange » - Diamant II)
- Augmentation à +1%/an des dépenses de nettoyage des locaux
- Augmentation à +4%/an des dépenses de fonctionnement « vertes » (environnement et propreté urbaine) afin d'intégrer les frais de fonctionnement des nouveaux investissements
- Augmentation à +1%/an des autres dépenses (Mesures d'économie)

Achats et charges externes

Montant en Euros par habitant

Ville d'Ajaccio	248,71 € / hab
Moyenne des villes comparées	365,34 € / hab

Vue détaillée	
☐	
Collectivité	Montant
● Ville d'Ajaccio	248,71 € / hab
● Moyenne des villes comparées	365,34 € / hab

Les charges à caractère général de la Ville sont contenues par rapport aux autres villes de la même strate – la masse salariale additionnée (voir ci-dessous) aux charges à caractère général sont peu ou prou dans la moyenne de la strate, ou juste inférieures démontrant que les services en régie se substituent aux prestations de services externalisées.

Charges de personnel (chapitre 012) :

- Rfseep stabilisé à 1,1M/an dès 2024
- Evolution des salaires : 1.5%/an (dont GVT).

Les charges de personnel de la Ville d'Ajaccio sont supérieures aux autres villes de la même strate. Des explications sont détaillées dans le rapport CFU pour 2023.

Frais de personnel

Montant en Euros par habitant



Vue détaillée	
☐	
Collectivité	Montant
● Ville d'Ajaccio	992,84 € / hab
● Moyenne des villes comparées	899,71 € / hab

Neutralisation indemnités spécifiques de transport et d'insularité (953 €/hab, soit + 53€/hab par rapport à la moyenne de la strate).

Autres charges de gestion (Chapitre 65) :

- Augmentation de + 1,2 %/an de la contribution au SDIS en 2025, puis 1,6% sur les autres exercices prospectifs (indexation maximale à l'inflation)
- Même méthode retenue pour la contribution au Conservatoire. Il y a une incertitude sur les frais de fonctionnement du nouveau conservatoire qui devrait être livré en 2025
- Stabilisation des subventions aux associations
- Maintien des autres contingents (Syndicats...)
- Fin de la subvention d'équilibre au BA ANRU versé par le budget principal à partir du BP 2025 (le montant de la subvention d'équilibre se retrouve en intérêts d'emprunts au BP 2025).

Autres dépenses de fonctionnement :

- Dette prospective, hypothèse de la PPI (8 M€/an - taux 2025/26/27 : 3%/20 ans)
- Intégration de la dette ANRU en 2025 et de la dette de la régie autonome du port en 2026 (fin de la concession fin 2025)

- Charges exceptionnelles et provisions stables – prise en compte de la subvention « gaz » pour 160 K/an à la charge de la ville)
- Assèchement de toutes ou parties des pénalités SRU (en lien avec les subventions OPH prévues en PPI)
- La contribution FPIC (voir supra) est comptabilisée au chapitre 014

Charges financières

Montant en Euros par habitant



Vue détaillée ☐

Collectivité	Montant
● Ville d'Ajaccio	49,49 € / hab
● Moyenne des villes comparées	36,53 € / hab

Les organismes bancaires prêtent au-dessus de la moyenne nationale (près d'un point).

Synthèse des dépenses de fonctionnement :

	Prospective			
	2024	2025	2026	2027
Charges à caractère général (chap 011)	17 285	18 606	18 595	18 787
<i>Evolution n-1</i>	- 0,29%	7,64%	- 0,06%	1,03%
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	73 618	74 706	75 810	76 930
<i>Evolution n-1</i>	3,94%	1,48%	1,48%	1,48%
Atténuation de produit (chap 014)	24	200	284	362
<i>Evolution n-1</i>	- 85,64%	732,91%	42,20%	27,20%
Autres charges de gestion courante (chap 65)	11 741	11 505	11 595	11 687
<i>Evolution n-1</i>	9,58%	- 2,01%	0,78%	0,79%
Total des dépenses de gestion courante	102 668	105 017	106 284	107 766
<i>Evolution n-1</i>	3,66%	2,29%	1,21%	1,39%
Intérêts de la dette (art 66111)	2 280	2 618	2 402	2 240
<i>Evolution n-1</i>	10,79%	14,84%	- 8,26%	- 6,74%
Intérêts courus non échus – ICNE (art 66112)	- 32	- 279	- 296	- 120
<i>Evolution n-1</i>	- 130,14%	777,69%	6,10%	- 59,49%
Autres charges financières (autres articles chap 66)	128	90	90	91
<i>Evolution n-1</i>	- 76,96%	- 30,00%	1,00%	1,00%
Charges exceptionnelles (chap 67)	436	200	200	200
<i>Evolution n-1</i>	- 64,83%	- 54,13%	0,00%	0,00%
Dotations aux provisions (chap 68 mvt réel)	31	31	31	31
<i>Evolution n-1</i>	- 24,48%	0,00%	0,00%	0,00%

Sous-total charges d'exploitation	2 844	2 660	2 428	2 443
Evolution n-1	- 28,90%	- 6,44%	- 8,74%	0,62%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	105 512	107 677	108 712	110 209
Evolution n-1	2,40%	2,05%	0,96%	1,38%

3. Projection des épargnes

« Fil de l'eau » en K€	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Epargne de gestion	6 732	10 336	9 271	6 790	7 184	7 008
Evolution n-1	36,97%	53,54%	- 10,30%	- 26,76%	5,80%	- 2,44%
Résultat financier + résultat exceptionnel	-2 450	-3 608	2 438	2 266	2 033	2 048
<i>Evolution n-1</i>	<i>253,54%</i>	<i>47,27%</i>	<i>- 32,23%</i>	<i>- 7,05%</i>	<i>- 10,26%</i>	<i>0,73%</i>
Epargne brute	5 655	6 739	6 833	4 524	5 150	4 960
Evolution n-1	33,94%	19,17%	1,40%	- 33,80%	13,85%	- 3,69%
K de la dette	9 018	8 250	10 719	9 109	9 554	9 953
<i>Evolution n-1</i>	<i>0,55%</i>	<i>-8,52%</i>	<i>- 57,10%</i>	<i>- 15,02%</i>	<i>4,89%</i>	<i>4,17%</i>
Epargne nette	-3 363	-1 511	- 3 885	- 4 585	- 4 404	- 4 993
Evolution n-1	0,00%	-55,07%	- 78,75%	18,01%	- 3,95%	13,37%

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Taux d'épargne brute	5,56%	6,16%	6,08%	4,03%	4,52%	4,31%
Taux d'épargne brute retraité*	7,5%	8%	8%	6%	6.5%	6.3%

**Une fois de plus la comparaison est biaisée par les particularités précitées, à savoir une DSP gaz qui réduit notre épargne de 160 k€ et qui diminue notre taux d'épargne par ce biais et par l'augmentation de nos recettes de fonctionnement et une indemnité de transport corse (+2 M€/an) en dépense qui affecte d'autant à la baisse notre épargne et impacte fortement notre taux d'épargne.*

Ainsi, après retraitement le taux d'épargne structurel est majoré de + 2% par rapport à celui affiché à partir de 2022 dans les documents budgétaires officiels.

Remarque : De plus il est à noter que nos prospectives d'épargne sur les 3 derniers exercices affichées au ROB 2022 se sont avérées prudentes puisque inférieures d'1M€ chaque année de celles réalisées et constatées aux CFU respectifs.

Comparaison avec des collectivités de même strate :

Epargne brute

Montant en Euros par habitant



Vue détaillée ☐

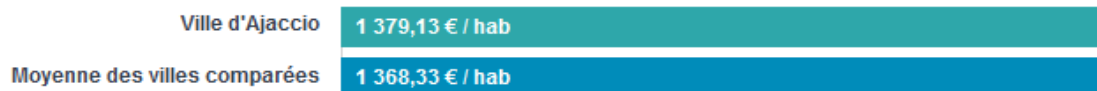
Collectivité	Montant
Ville d'Ajaccio	125,77 € / hab
Moyenne des villes comparées	240,27 € / hab

Après neutralisation pour ne pas fausser la comparaison l'épargne de la ville est 2023 est augmenté de 27 €/hab.

La dette de la Ville d'Ajaccio est constatée dans la moyenne des Villes de notre strate :

Encours de dette - Dettes bancaires et assimilées

Montant en Euros par habitant



Vue détaillée ☐

Collectivité	Montant
Ville d'Ajaccio	1 379,13 € / hab
Moyenne des villes comparées	1 368,33 € / hab

4. Le financement des investissements

L'objectif de la mandature est de permettre le financement d'un Plan Pluriannuel d'Investissement ambitieux pour les usagers de la Ville.

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Recettes						
Epargne brute prospective	5 332 249,00 €	6 739 000,00 €	6 833 000,00 €	4 524 000,00 €	5 150 000,00 €	4 960 000,00 €
Emprunts	12 581 402,00 €	36 065 491,03 €	10 605 740,00 €	8 000 000,00 €	8 000 000,00 €	8 000 000,00 €
Taxe d'aménagement	1 654 746,17 €	1 079 392,74 €	2 192 224,41 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €
Dette ACA	90 000,00 €	90 000,00 €	90 000,00 €	90 000,00 €	90 000,00 €	90 000,00 €
Dette Palatinu	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
Cessions d'immobilisation	1 050 500,00 €	12 000,00 €	350 173,26 €	500 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €
Amendes de police	615 650,00 €	551 812,00 €	981 830,00 €	700 000,00 €	700 000,00 €	700 000,00 €
Total recettes	21 344 547,17 €	44 557 695,77 €	21 072 967,67 €	14 834 000,00 €	15 460 000,00 €	15 270 000,00 €
Dépenses						
K dette certaine	9 018 313,67 €	38 214 134,62 €	10 275 587,72 €	9 109 000,00 €	9 554 000,00 €	9 953 000,00 €
SPL (capital)	158 000,00 €	130 000,00 €	130 000,00 €			
Ollandini	79 180,00 €	81 198,42 €	83 000,00 €	85 000,00 €	87 000,00 €	87 000,00 €
Aquisition foncières			317 010,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €
Remboursements CAPA (Invest info)	277 565,00 €	216 000,00 €	217 300,00 €	350 000,00 €	350 000,00 €	350 000,00 €
Dépenses courante hors PPI (en solde)	8 484 594,90 €	1 097 191,46 €	1 615 185,04 €	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €
Total dépenses	18 017 653,57 €	39 738 524,50 €	12 638 082,76 €	11 344 000,00 €	11 791 000,00 €	12 190 000,00 €
Solde disponible pour la PPI	3 326 893,60 €	4 819 171,27 €	8 434 884,91 €	3 490 000,00 €	3 669 000,00 €	3 080 000,00 €
Dépenses						
Dépenses PPI Co	13 692 953,14 €	15 940 989,96 €	17 499 360,18 €	30 451 816,64 €	19 810 256,18 €	9 803 749,47 €
Recettes						
Subventions	9 371 895,68 €	13 991 009,02 €	14 246 137,19 €	11 471 156,24 €	10 746 368,82 €	5 125 280,67 €
FCTVA	2 146 502,82 €	2 480 251,16 €	2 245 010,03 €	2 129 638,65 €	3 757 828,09 €	2 861 736,33 €
Récupération solde ANRU				800 000,00 €		
Récupération FCTVA Conservatoire					1 877 448,24 €	
Résultat de l'exercice	1 152 338,96 €	5 349 441,49 €	7 426 671,95 €	-12 561 021,75 €	240 388,97 €	1 263 267,54 €
Fonds de roulement au 01/01	3 888 397,45 €	5 040 736,41 €	10 390 177,90 €	17 816 849,85 €	5 255 828,10 €	5 496 217,08 €
Fonds de roulement fin d'exercice	5 040 736,41 €	10 390 177,90 €	17 816 849,85 €	5 255 828,10 €	5 496 217,08 €	6 759 484,61 €

A la fin de l'exercice 2023, un peu moins de 48% des AP sont consommées (contre 30% fin 2023) pour 47% des recettes encaissées (contre 34% fin 2023)

La ville d'Ajaccio consacre moins de crédits aux dépenses d'équipement que les villes de sa strate car :

- Le poids du remboursement de la dette est plus élevé (422,52 euros / hab pour Ajaccio contre 140,13 euros/hab pour les villes comparables)
- Son épargne est plus faible

Dépenses d'équipement

Montant en Euros par habitant



Vue détaillée

☐

Collectivité	Montant
Ville d'Ajaccio	269,90 € / hab
Moyenne des villes comparées	419,59 € / hab

Cependant Ajaccio mobilise plus de financements extérieurs, ce qui lui permet de porter des projets ambitieux :

Recettes d'investissement hors emprunts

Montant en Euros par habitant



Vue détaillée

☐

Collectivité	Montant
Ville d'Ajaccio	301,96 € / hab
Moyenne des villes comparées	215,36 € / hab

Recours à l'emprunt pour le financement de la PPI de la Ville :

Il est prévu d'emprunter 8M€/an sur les exercices prospectifs. Les emprunts prospectifs sont simulés sur 20 ans aux taux suivants :

- 2025 : 3% en taux fixe
- 2026 et 2027 : 2,5% en taux fixe

Les dépenses courantes comptabilisées hors PPI s'entendent en solde (nettes des recettes). Des économies sur les petits investissements courants sont préconisées afin de prioriser les projets structurants.

8 M€ d'emprunts annuels sont donc suffisants pour financer la PPI actée. Le fonds de roulement sera donc d'environ 2,5 M€ en fin d'exercice 2027, en incluant les investissements récurrents (travaux dans les bâtiments communaux incluant les écoles et les crèches, voirie et achat de véhicules). Pour ces dépenses, les marchés actés sont à bons de commande, donc modulables en termes de volumes investis.

De plus en empruntant 8 M€ par sur 3 ans (2025 -2027), soit 24 M€, la ville continue de se désendetter puisqu'elle rembourse sur la même période 28,6 M€, en intégrant la dette de l'ANRU. Cela signifie qu'en empruntant 4,6M€ supplémentaires sur la période on augmente d'autant notre capacité d'investissement tout en se désendettant.

Il est proposé d'utiliser les de marges de manœuvre sur l'investissement pour renforcer les travaux dans les écoles et les crèches, en modulant le volume de travaux de voirie

5. Plan pluriannuel d'investissement de la Ville :

Les programmes financés par ce scénario sont les suivants (le détail est présenté dans le dernier rapport AP/AE voté en novembre 2024).

Administration générale :

le numéro d'opération	Libellé	Montant d'AP total	Taux de financement théorique	Déjà réalisé	Montant d'AP restant à financer	Sens	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
18ADM02	RETRUCTURATION BATIMENT DSI	637 652,52 €	50,00%	542 286,72 €	95 365,80 €	D	12 143,94 €	23 221,86 €	20 000,00 €	20 000,00 €
18ADM02	RETRUCTURATION BATIMENT DSI	289 833,00 €		233 449,46 €	56 383,54 €	R	15 636,94 €	13 476,60 €	9 090,00 €	9 090,00 €
18ADM01	ACCESSIBILITE BATIMENTS COMMUNAUX - Cœur de Ville	585 950,00 €	84,48%	424 441,76 €	161 508,24 €	D	145 202,79 €	16 305,45 €		
18ADM01	ACCESSIBILITE BATIMENTS COMMUNAUX	450 000,00 €		335 267,45 €	114 732,55 €	R	114 628,00 €	104,55 €		
19ADM02	CUISINE CENTRALE études	929 072,39 €	78,42%	207 786,45 €	721 285,94 €	D	205 866,98 €	200 000,00 €	150 000,00 €	165 418,96 €
19ADM02	CUISINE CENTRALE études DSIL	607 171,33 €		238 248,00 €	368 923,33 €	R		133 333,33 €	100 000,00 €	135 590,00 €
19ADM02	CUISINE CENTRALE travaux	6 824 297,61 €	14,30%	0,00 €	6 824 297,61 €	D	0,00 €	1 000 000,00 €	3 000 000,00 €	2 824 297,61 €
19ADM02	CUISINE CENTRALE travaux DSIL	886 988,67 €		0,00 €	886 988,67 €	R	247 520,00 €	499 130,02 €	140 338,65 €	
19ADM02	CUISINE CENTRALE travaux (en Instruction DSIL)	4 088 347,13 €	80,00%	0,00 €	4 088 347,13 €	R			2 034 312,50 €	2 054 034,63 €
20ADM01	RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS	1 204 650,53 €	51,83%	1 025 737,22 €	178 913,31 €	D	178 913,31 €			
20ADM01	RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS	567 612,91 €		281 549,15 €	286 063,76 €	R	286 063,76 €			
20ADM02	BIBLIOBUS	318 300,00 €	28,28%	168 252,19 €	150 047,81 €	D		150 047,81 €		
20ADM02	BIBLIOBUS	75 000,00 €		61 000,00 €	14 000,00 €	R		14 000,00 €		
20ADM03	TRAVAUX BÂTIMENTS COMMUNAUX 2020	1 057 860,10 €	50,14%	1 047 886,60 €	9 973,50 €	D	9 973,50 €			
20ADM03	TRAVAUX BÂTIMENTS COMMUNAUX 2020	482 235,10 €		479 262,06 €	2 973,04 €	R	2 973,04 €			
21ADM01	PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES	1 128 458,91 €	81,86%	462 271,77 €	666 187,14 €	D	398 074,86 €	268 112,28 €		
21ADM01	PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES Phase I	672 309,20 €		293 918,42 €	378 390,78 €	R	378 390,58 €	0,20 €		
21ADM01	PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES Phase II (Instruction DQ)	97 495,37 €			97 495,37 €			97 495,37 €		
22ADM01	TRAVAUX BATIMENTS 22/25	5 820 960,00 €	42,21%	2 452 180,18 €	3 368 779,82 €	D	1 706 473,82 €	1 404 806,00 €	257 500,00 €	
25ADM01	TRAVAUX BATIMENTS 25/27	500 000,00 €			500 000,00 €	D		250 000,00 €	250 000,00 €	
25ADM08	TRAVAUX CRECHES ECOLES 25/27	300 000,00 €			300 000,00 €	D		150 000,00 €	150 000,00 €	

22ADM02	TRAVAUX BATIMENTS RECURRENT	3 842 500,00 €			3 842 500,00 €	D			842 500,00 €	1 500 000,00 €
22AMD01	TRAVAUX BATIMENTS 22/25 (DQ potentielle)	1 624 996,68 €		462 693,53 €	1 162 303,15 €	R	866 787,85 €	295 515,30 €		
22AMD02	TRAVAUX BATIMENTS 22/25 (DQ, fonds culture CDC, fonds écoles et CAF)	2 390 484,11 €			2 390 484,11 €	R		865 808,44 €	433 766,58 €	545 454,55 €
22ADM02	VEHICULES 22/25	1 150 492,91 €	44,94%	523 992,91 €	626 500,00 €	D	238 044,98 €	200 000,00 €	188 455,02 €	
22ADM02	VEHICULES 22/25	415 000,00 €		0,00 €	415 000,00 €	D			15 000,00 €	200 000,00 €
22ADM02	VEHICULES 22/25	367 860,00 €		0,00 €	367 860,00 €	R	318 407,00 €	49 453,00 €		
22AMD02	VEHICULES 22/25 (DQ)	218 365,34 €			218 365,34 €	R		17 213,67 €	67 818,34 €	66 666,67 €
24ADM01	DIAMANT II	1 540 000,00 €	70,00%	0,00 €	1 540 000,00 €	D	284 460,47 €	1 255 539,53 €		
24ADM01	DIAMANT II (DQ potentielle + CAPA)	980 000,00 €		0,00 €	980 000,00 €	R	181 020,00 €	798 980,00 €		
23ADM01	TRAVAUX CIMETIERES VOIRIE 22/25	387 000,00 €	48,89%	35 459,29 €	351 540,71 €	D	239 775,50 €	111 765,21 €		
23ADM01	TRAVAUX CIMETIERES VOIRIE 22/25	172 000,00 €		67 874,57 €	104 125,43 €	R	32 210,00 €	71 915,43 €		
23ADM02	EXTENSION CIMETIERES EREA	175 819,01 €	37,54%	101 267,17 €	74 551,84 €	D	74 551,84 €			
23ADM02	EXTENSION CIMETIERES EREA DQ	60 000,00 €		18 000,00 €	42 000,00 €	R	42 000,00 €			
	DEFICIT GAZ ENGIE				0,00 €	D				
	TOTAL ADM GENERALE ACTE	26 818 013,98 €		6 991 562,26 €	19 826 451,72 €		3 493 481,99 €	5 029 798,14 €	4 873 455,02 €	4 709 716,57 €
	TOTAL ADM GENERALE ACTE	13 933 203,47 €		2 471 262,64 €	11 461 940,83 €		2 485 637,17 €	2 758 930,54 €	2 785 326,07 €	2 810 835,84 €

Culture :

le numéro d'opération	Libellé	Montant d'AP total	Taux de financement théorique	Déjà réalisé	Montant d'AP restant à financer	Sens	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
18CULT01	CONSERVATOIRE DE MUSIQUE	12 589 570,00 €	54,83%	5 587 365,55 €	7 002 204,45 €	D	3 418 684,32 €	3 583 520,13 €		

18CULT01	AMENAGEMENT CERMN	110 000,00 €		0,00 €	110 000,00 €	D		110 000,00 €		
18CULT01	CONSERVATOIRE DE MUSIQUE	6 330 643,00 €		3 675 246,35 €	2 655 396,65 €	R	2 525 011,11 €	130 385,54 €		
21CULT01	BIBLIOTHEQUE 3 MARIE	209 749,68 €	83,54%	198 408,36 €	11 341,32 €	D	11 341,32 €		0,00 €	
21CULT01	BIBLIOTHEQUE 3 MARIE	159 303,42 €		147 224,67 €	12 078,75 €	R	12 078,75 €	0,00 €	0,00 €	
	TOTAL CULTURE ACTE	12 909 319,68 €		5 785 773,91 €	7 123 545,77 €		3 430 025,64 €	3 693 520,13 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL CULTURE ACTE	6 489 946,42 €		3 822 471,02 €	2 667 475,40 €		2 537 089,86 €	130 385,54 €	0,00 €	0,00 €

Eaux pluviales / PAPI :

le numéro d'opération	Libellé	Montant d'AP total	Taux de financement théorique	Déjà réalisé	Montant d'AP restant à financer	Sens	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
20EAU01	ACTIONS PAPI	554 970,00 €	51,58%	140 043,91 €	414 926,09 €	D	24 302,72 €	390 623,37 €		
20EAU01	ACTIONS PAPI	260 250,00 €		152 951,50 €	107 298,50 €	R	27 239,56 €	80 058,94 €		
	TOTAL EAUX PLUVIALES	554 970,00 €	51,58%	140 043,91 €	414 926,09 €		24 302,72 €	390 623,37 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL EAUX PLUVIALES	260 250,00 €		152 951,50 €	107 298,50 €		27 239,56 €	80 058,94 €	0,00 €	0,00 €

Ecoles :

le numéro d'opération	Libellé	Montant d'AP total	Taux de financement théorique	Déjà réalisé	Montant d'AP restant à financer	Sens	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
23ECOL01	RENOVATION ENERGETIQUE GLOBALE ECOLES CANNES SALINES	3 748 800,00 €	80,00%	0,00 €	3 748 800,00 €	D	34 767,10 €	1 000 000,00 €	1 500 000,00 €	1 214 032,90 €
23ECOL01	RENOVATION ENERGETIQUE GLOBALE	2 726 400,00 €		715 680,00 €	2 010 720,00 €	R	102 240,00 €		1 025 546,98 €	882 933,02 €

	ECOLES CANNES SALINES fonds vert									
23ECOL02	PERMEABILITE DES COURS D'ECOLE	460 900,00 €	79,76%	150 058,87 €	310 841,13 €	D	62 261,76 €	248 579,37 €		
23ECOL02	PERMEABILITE DES COURS D'ECOLE FONDS VERT	334 194,00 €		0,00 €	334 194,00 €	R	224 480,13 €	109 713,87 €		
	TOTAL ECOLES	4 209 700,00 €		150 058,87 €	4 059 641,13 €		97 028,86 €	1 248 579,37 €	1 500 000,00 €	1 214 032,90 €
	TOTAL ECOLES	3 060 594,00 €		715 680,00 €	2 344 914,00 €		326 720,13 €	109 713,87 €	1 025 546,98 €	882 933,02 €

Environnement :

le numéro d'opération	Libellé	Montant d'AP total	Taux de financement théorique	Déjà réalisé	Montant d'AP restant à financer	Sens	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
19ENV02	PARC BERTHAULT (surcoût voirie haut du parc inclus)	1 674 350,00 €	77,86%	1 100 712,85 €	573 637,15 €	D	118 263,37 €	455 373,78 €	0,00 €	
19ENV02	PARC BERTHAULT	1 019 480,00 €		653 299,87 €	366 180,13 €	R	366 180,00 €	0,13 €		
19ENV02	PARC BERTHAULT (financement du surcoût en DQ non acté)	165 590,47 €		0,00 €	165 590,47 €	R		165 590,47 €		
19ENV01	REENGRAISSAGE DES PLAGES - LITTORAL ST FRANCOIS	597 700,00 €	53,82%	215 607,00 €	382 093,00 €	D		250 000,00 €	132 093,00 €	
19ENV01	REENGRAISSAGE DES PLAGES - LITTORAL ST FRANCOIS	268 092,00 €		130 549,80 €	137 542,20 €	R		74 330,00 €	63 212,20 €	
22ENV01	VEGETALISATION	1 388 900,00 €	66,68%	0,00 €	1 388 900,00 €	D	699 803,35 €	689 096,65 €		
22ENV01	VEGETALISATION ORT phase 1 Fonds vert	351 900,00 €		39 690,00 €	312 210,00 €	R	312 210,00 €			
22ENV02	VEGETALISATION ORT Phase 2 Fonds vert	490 000,00 €			490 000,00 €	R	147 000,00 €	343 000,00 €		
23ENV01	AIRES DE JEUX ET POSTES DE SECOURS	523 200,00 €	43,65%	68 972,18 €	454 227,82 €	D	81 378,51 €	372 849,31 €		
23ENV01	AIRES DE JEUX ET POSTES DE SECOURS (DQ + ANS)	207 605,00 €		16 875,58 €	190 729,42 €	R	46 749,67 €	143 979,75 €	0,00 €	

	TOTAL ENVIRONNEMENT ACTE	4 184 150,00 €		1 385 292,03 €	2 798 857,97 €		899 445,23 €	1 767 319,74 €	132 093,00 €	0,00 €
	TOTAL ENVIRONNEMENT ACTE	2 337 077,00 €		840 415,25 €	1 496 661,75 €		872 139,67 €	561 309,88 €	63 212,20 €	0,00 €

Habitat et aménagement urbain :

le numéro d'opération	Libellé	Montant d'AP total	Taux de financement théorique	Déjà réalisé	Montant d'AP restant à financer	Sens	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
19OPAH01	OPAH CANNES ET AIDES BATI 19	2 774 558,00 €	40,82%	913 994,05 €	1 860 563,95 €	D	180 468,58 €	910 000,00 €	510 095,37 €	130 000,00 €
19OPAH01	OPAH CANNES ET AIDES BATI 19	1 132 510,13 €		149 702,36 €	982 807,77 €	R	245 123,67 €	602 324,10 €	135 360,00 €	
24OPA01	OPAH ACV	3 735 875,00 €	65,49%	0,00 €	3 735 875,00 €	D	0,00 €	910 000,00 €	910 000,00 €	1 000 000,00 €
24OPA01	OPAH ACV ANAH Chartes urbaines	2 446 650,00 €		0,00 €	2 446 650,00 €	R		633 330,00 €	633 330,00 €	663 330,00 €
20OPA01	ETUDES PREOPERATIONELLES OPAH	299 381,00 €	75,00%	209 381,00 €	90 000,00 €	D	56 924,42 €	33 075,58 €	0,00 €	
20OPA01	ETUDES PREOPERATIONNELLES OPAH	187 113,13 €		134 590,00 €	52 523,13 €	R	13 320,00 €	39 203,13 €		
23OPA01	ETUDES PROGRAMMATION URBAINE	120 000,00 €	25,53%	0,00 €	120 000,00 €	D	25 548,00 €	94 452,00 €		
23OPA01	ETUDES PROGRAMMATION URBAINE	30 640,00 €		0,00 €	30 640,00 €	R	22 597,00 €	8 043,00 €		
Hors AP	REVISION PLU	300 000,00 €		0,00 €	300 000,00 €	D		150 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
Hors AP	SUBVENTION ACQUISITION OPH LOGEMENTS SOCIAUX (SRU) Loretto	2 050 000,00 €		0,00 €	2 050 000,00 €	D	250 000,00 €	450 000,00 €	450 000,00 €	450 000,00 €
	TOTAL OPAH ACTE	9 279 814,00 €		1 123 375,05 €	8 156 438,95 €		512 941,00 €	2 547 527,58 €	1 920 095,37 €	1 630 000,00 €
	TOTAL OPAH ACTE	3 796 913,26 €		284 292,36 €	3 512 620,90 €		281 040,67 €	1 282 900,23 €	768 690,00 €	663 330,00 €

Patrimoine :

le numéro d'opération	Libellé	Montant d'AP total	Taux de financement théorique	Déjà réalisé	Montant d'AP restant à financer	Sens	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
19CUL03	PROGRAMME MUSEE 2019	474 540,00 €	48,14%	275 057,74 €	199 482,26 €	D	97 302,72 €	102 179,54 €		
19CUL03	PROGRAMME MUSEE 2019	207 689,60 €		59 539,60 €	148 150,00 €	R	35 875,68 €	112 274,32 €	0,00 €	
16PATR01	EGLISE SAINT ROCH	1 394 675,70 €	27,04%	1 304 935,70 €	89 740,00 €	D	87 807,77 €	1 932,23 €	0,00 €	0,00 €
16PATR01	EGLISE SAINT ROCH	342 784,97 €		310 577,73 €	32 207,24 €	R	32 203,60 €	3,64 €	0,00 €	0,00 €
17PATR01	ANTIQUARIUM ALBAN - TRAVAUX Cœur de Ville	2 008 943,78 €	53,93%	1 785 912,68 €	223 031,10 €	D	122 544,35 €	100 486,75 €	0,00 €	0,00 €
17PATR01	ANTIQUARIUM ALBAN - TRAVAUX Cœur de Ville	985 000,00 €		489 355,90 €	495 644,10 €	R	495 644,10 €		0,00 €	
18PATR01	COEUR DE VILLE	5 493 089,20 €	27,92%	2 669 593,40 €	2 823 495,80 €	D	928 691,80 €	1 000 000,00 €	694 804,00 €	100 000,00 €
18PATR01	COEUR DE VILLE - relancer la DSIL sur les rues adjacentes à la place Campinchi	1 533 443,40 €		1 533 443,40 €	0,00 €	R	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
18PATR02	TRAVAUX AMENAGEMENT CIAP Travaux	532 884,73 €	79,65%	468 534,73 €	64 350,00 €	D	42 176,52 €	22 173,48 €	0,00 €	
18PATR02	TRAVAUX AMENAGEMENT CIAP travaux	424 449,52 €		226 709,52 €	197 740,00 €	R	193 290,48 €	4 449,52 €	0,00 €	
23PATR01	MULTIMEDIA et MOBILIERS CIAP et ANTIQUARIUM	585 820,00 €	45,83%	284 820,00 €	301 000,00 €	D	248 328,06 €	52 671,94 €	0,00 €	
23PATR01	MULTIMEDIA et MOBILIERS CIAP et ANTIQUARIUM (Feder 14/20)	244 091,67 €		0,00 €	244 091,67 €	R		244 091,67 €	0,00 €	
18PATR03	PROGRAMMATION NAPOLEON 2019 (Casone phase I et II) - Cœur de Ville	1 488 046,57 €	37,73%	1 461 498,47 €	26 548,10 €	D	25 900,94 €	647,16 €	0,00 €	
18PATR03	PROGRAMMATION NAPOLEON 2019	510 400,00 €		510 400,00 €	0,00 €	R	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
19PATR01	MUSEE NAPOLEONIEN	91 304,97 €		49 023,84 €	42 281,13 €	D	9 382,54 €	32 898,59 €		
19PATR02	BIBLIOTHEQUE FESCH LOTO	2 401 570,00 €	74,50%	280 488,21 €	2 121 081,79 €	D	1 658 630,43 €	462 451,36 €		
19PATR02	BIBLIOTHEQUE FESCH LOTO (avances reçues)	1 789 228,78 €		733 180,68 €	1 056 048,10 €	R	1 056 048,10 €		0,00 €	

20PATR02	CANAL DE LA GRAVONA (Transfert vers la CAPA)	26 979,62 €	0,00%	9 459,62 €	17 520,00 €	D	17 516,46 €	3,54 €		
20PATR02	CANAL DE LA GRAVONA (Mécénat)			0,00 €	0,00 €	R			0,00 €	
21PATR01	TRAVAUX MUSEE 2021	874 000,00 €	40,00%	557 124,21 €	316 875,79 €	D	138 087,69 €	100 000,00 €	78 788,10 €	
21PATR01	TRAVAUX MUSEE 2021	317 818,18 €		158 400,00 €	159 418,18 €	R	17 600,00 €	113 167,96 €	28 650,22 €	
22PATR02	STATUAIRE NAPOLEONIEN	1 038 000,00 €	55,97%	190 520,93 €	847 479,07 €	D	613 003,09 €	234 475,98 €		
22PATR02	STATUAIRE NAPOLEONIEN	528 115,05 €		138 123,05 €	389 992,00 €	R	322 502,33 €	67 489,67 €	0,00 €	
	TOTAL PATRIMOINE ACTE	16 409 854,57 €		9 336 969,53 €	7 072 885,04 €		3 989 372,37 €	2 109 920,57 €	773 592,10 €	100 000,00 €
	TOTAL PATRIMOINE ACTE	6 638 929,50 €		4 159 729,88 €	2 479 199,62 €		2 153 164,29 €	297 385,11 €	28 650,22 €	0,00 €

Sports :

le numéro d'opération	Libellé	Montant d'AP total	Taux de financement théorique	Déjà réalisé	Montant d'AP restant à financer	Sens	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
21SPO01	TRAVAUX EQUIPEMENTS SPORTIFS	1 059 534,00 €	39,32%	561 445,56 €	498 088,44 €	D	196 596,45 €	255 000,00 €	46 491,99 €	
21SPO01	TRAVAUX EQUIPEMENTS SPORTIFS	378 702,82 €		158 043,03 €	220 659,79 €	R	208 824,30 €	11 835,49 €		
21SPO01	TRAVAUX EQUIPEMENTS SPORTIFS (instruction ANS fonds sport)	50 212,00 €	44,53%	0,00 €	50 212,00 €	R	33 340,00 €	16 872,00 €		
25SPO01	TRAVAUX EQUIPEMENTS SPORTIFS 25/27	200 000,00 €	165,00%		200 000,00 €	D		100 000,00 €	100 000,00 €	
21SPO01	TRAVAUX EQUIPEMENTS SPORTIFS RECCURENTS	300 000,00 €	50,00%		300 000,00 €	D				150 000,00 €
21SPO01	TRAVAUX EQUIPEMENTS SPORTIFS (Fonds sports CDC)	136 363,64 €			136 363,64 €	R		27 272,73 €	27 272,73 €	40 909,09 €
	TOTAL SPORT ET LOISIRS ACTE	1 559 534,00 €		561 445,56 €	998 088,44 €		196 596,45 €	355 000,00 €	146 491,99 €	150 000,00 €
	TOTAL SPORT ET LOISIRS ACTE	515 066,46 €		158 043,03 €	357 023,43 €		208 824,30 €	39 108,22 €	27 272,73 €	40 909,09 €

Voirie et aménagements urbains :

le numéro d'opération	Libellé	Montant d'AP total	Taux de financement théorique	Déjà réalisé	Montant d'AP restant à financer	Sens	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
17VOIR03	TRAVERSEE DE MEZZAVIA	4 090 123,55 €	60,24%	3 858 611,60 €	231 511,95 €	D	189 271,98 €	42 239,97 €	0,00 €	
17VOIR03	TRAVERSEE DE MEZZAVIA	2 240 000,00 €		1 960 000,00 €	280 000,00 €	R	280 000,00 €	0,00 €	0,00 €	
17VOIR04	AMENAGEMENT COURS NAPOLEON	5 162 400,18 €	76,97%	5 009 436,84 €	152 963,34 €	D	52 963,34 €	100 000,00 €	0,00 €	
17VOIR04	AMENAGEMENT COURS NAPOLEON	3 612 328,00 €		2 113 819,20 €	1 498 508,80 €	R	1 498 508,80 €		0,00 €	
19VOIR02	PCRT - Poste central de régulation du trafic - Cœur de Ville	3 097 896,99 €	47,95%	1 987 896,99 €	1 110 000,00 €	D	568 453,06 €	541 546,94 €	0,00 €	
19VOIR02	PCRT - Poste central de régulation du trafic - Cœur de Ville	1 350 261,00 €		920 687,97 €	429 573,03 €	R	429 573,03 €		0,00 €	
20VOIR01	MURS DE SOUTÈNEMENT (avec étude) - Chemin de Torreto	685 110,00 €	40,00%	397 933,97 €	287 176,03 €	D	17 096,24 €	270 079,79 €		
20VOIR01	MURS DE SOUTÈNEMENT (DQ potentielle)	249 130,91 €		82 812,00 €	166 318,91 €	R	23 982,34 €	142 336,57 €	0,00 €	
20VOIR03	BORNES DE CONTRÔLE D'ACCES	980 000,00 €	75,92%	770 889,90 €	209 110,10 €	D	112 758,40 €	96 351,70 €	0,00 €	
20VOIR03	BORNES DE CONTRÔLE D'ACCES	676 363,64 €		314 252,50 €	362 111,14 €	R	328 399,21 €	33 711,93 €	0,00 €	
20VOIR04	CO-MAÎTRISE D'OUVRAGE CDC VILLE VOIRIE	1 065 100,00 €		282 500,00 €	782 600,00 €	D	148 050,00 €	634 550,00 €	0,00 €	
22VOIR02	ECLAIRAGE PUBLIC 2021	376 440,00 €	36,28%	63 626,86 €	312 813,14 €	D	72 764,42 €	240 048,72 €		
22VOIR02	ECLAIRAGE PUBLIC 2021	124 160,00 €		37 248,00 €	86 912,00 €	R	29 249,99 €	57 662,01 €	0,00 €	
21VOIR02	MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC	5 776 463,00 €	73,47%	2 707 211,88 €	3 069 251,12 €	D	370 315,98 €	1 145 000,00 €	1 553 935,14 €	
21VOIR02	MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC phase 1 et fonds vert phase 2	2 897 192,00 €		1 037 961,26 €	1 859 230,74 €	R	673 235,74 €	437 181,82 €	748 813,18 €	
23VOIR02	MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC FEDER PHASE 2 en INSTRUCTION	961 145,00 €			961 145,00 €	R	28 785,59 €	395 545,45 €	536 813,96 €	
22VOIR01	VOIRIE 22/25	5 225 000,00 €	40,00%	1 524 518,47 €	3 700 481,53 €	D	1 827 831,91 €	1 872 649,62 €		

25VOIR01	VOIRIE 25/27	2 090 000,00 €			2 090 000,00 €	D		500 000,00 €	1 590 000,00 €	
22VOIR02	VOIRIE 22/26 RECCURENT	4 250 000,00 €			4 250 000,00 €	D			250 000,00 €	2 000 000,00 €
22VOIR01	VOIRIE 22/25 (DQ potentielle)	4 205 454,55 €		364 543,87 €	3 840 910,68 €	R	720 243,62 €	778 356,13 €	887 765,47 €	727 272,73 €
23VOIR01	REQUALIFICATION PLACE DU DIAMANT (études et MOE)	1 619 800,00 €	0,00%	48 840,00 €	1 570 960,00 €	D	578 277,02 €	600 000,00 €	392 682,98 €	
23VOIR03	REQUALIFICATION PLACE DU DIAMANT TRAVAUX	13 766 081,00 €	80,00%	0,00 €	13 766 081,00 €	D	905 089,42 €	6 183 081,00 €	6 677 910,58 €	
23VOIR03	REQUALIFICATION PLACE DU DIAMANT PTIC Fonds vert	9 048 056,50 €		0,00 €	9 048 056,50 €	R	1 357 208,48 €	3 816 570,00 €	3 874 278,02 €	0,00 €
23VOIR03	REQUALIFICATION PLACE DU DIAMANT Charte urbaine CDC EN INSTRUCTION non acte	2 043 505,44 €			2 043 505,44 €		198 198,01 €	902 232,85 €	943 074,58 €	
23VOIR02	GIRATOIRE CONFINA	1 100 000,00 €	55,00%	2 995,20 €	1 097 004,80 €	D	13 024,80 €	1 083 980,00 €		
23VOIR02	GIRATOIRE CONFINA (DMO CDC)	550 000,00 €		0,00 €	550 000,00 €	R	0,00 €	550 000,00 €		
	TOTAL VOIRIE ACTE	49 284 414,72 €		16 654 461,71 €	32 629 953,01 €		4 855 896,57 €	13 309 527,74 €	10 464 528,70 €	2 000 000,00 €
	TOTAL VOIRIE ACTE	25 914 091,59 €		6 831 324,80 €	19 082 766,79 €		5 369 186,80 €	6 211 363,91 €	6 047 670,63 €	727 272,73 €

Budgets annexes et régies Autonomes :

En complément du budget principal, la municipalité gère quatre budgets annexes, dont ceux du part et des parkings, constitués en régies autonomes.

1. Budget Annexe de l'ANRU :

Ce budget a été créé en 2015 pour des raisons de visibilité sur la convention de projet de renouvellement urbain des quartiers des Cannes et des Salines.

Toutes les opérations sont aujourd'hui terminées. Le bilan financier des opérations est le suivant :

Objet	Dépenses	Recettes	Commentaire
<i>Avenue Peraldi</i>	95 450,68 €	814 648,95€	Transféré en 2017 vers les opérations globales Tranche I & 2 Cannes / Salines
<i>Avenue des Primevères</i>	0 €	78 750,00€	Transféré en 2017 vers les opérations globales Tranche I & 2 Cannes / Salines
<i>Avenue Achille Peretti</i>	62 000,02 €	144 608,00 €	Transféré en 2017 vers les opérations globales Tranche I & 2 Cannes / Salines
<i>Place Binda</i>	0 €	122 823,00 €	Transféré en 2017 vers les opérations globales Tranche I & 2 Cannes / Salines
<i>Rue Mori Giafferi</i>	127 536,78 €	102 000,00€	Transféré en 2017 vers les opérations globales Tranche I & 2 Cannes / Salines
<i>Rue des Cannes</i>	56 855,89 €	181 874,78 €	Transféré en 2017 vers les opérations globales Tranche I & 2 Cannes / Salines
<i>Rue François Pietri</i>	144 774,74 €	157 273,20 €	Transféré en 2017 vers les opérations globales Tranche I & 2 Cannes / Salines
<i>Rues transversales sud</i>	100 604,07 €	259 113,20 €	Transféré en 2017 vers les opérations globales Tranche I & 2 Cannes / Salines
<i>Parc paysager (Stade salines)</i>	2 236 473,06 €	1 845 195,25 €	
<i>Place des Salines</i>	0 €	134 705,55 €	
<i>3 Exutoires</i>	5 985 827,95€	4998 211,93 €	
<i>Bassin Finosello</i>	754 915,22 €	684 678,79 €	

<i>Bassin Alzo di Leva 1</i>	1 703 832,58 €	5 130,60 €	
<i>Ecole Simone Veil</i>	7 001 091,37 €	4 819 257,84 €	
<i>Maison de quartier des Cannes</i>	2 768 496,69 €	1 443 102,60 €	
<i>Place de Lattre de Tassigny</i>	0 €	41 400,00 €	
<i>Place des Cannes / Versini</i>	0 €	81 259,50 €	
<i>Passerelle des Cannes</i>	2 792 642,34 €	1 803 316,35 €	
<i>Démolition Bâtiment Kyrnolia</i>	206 255,36 €	394 125,62 €	
<i>Marché des Cannes</i>	105 297,70 €	18 000,00 €	
<i>Travaux Cannes tranche 1</i>	9 447 937,57 €	5 432 379,39 €	
<i>Travaux Salines tranche 1</i>	10 976 742,09 €	6 809 364,50 €	
<i>Travaux Cannes tranche 2</i>	18 916 726,00 €	13 340 215,86 €	
<i>Travaux Salines tranche 2</i>	7 903 056,37 €	4 111 650,23 €	
<i>Bassin Peraldi</i>	124 743,47 €		
<i>Démolition ruine Candia</i>	342 149,09 €	357 519,62 €	
<i>Démolition des écoles</i>	580 738,63 €	557 413,43 €	
TOTAL	72 434 147,67 €	49 038 018,99 €	

Soit un taux de financement global de 74,47% et une part Ville s'élevant à 16 811 206,16 euros

FCTVA – expliquer la subvention d'équilibre

Le budget annexe sera enfin clôturé fin 2025 et la dette est intégrée à celle du budget principal en 2025. Cette dette est détaillée dans l'annexe 2 de ce présent rapport. En effet, il convient de voter un BP 2025 technique prévoyant des écritures comptables patrimoniales et la reprise du résultat vers le budget principal.

Pour la dette, se reporter à l'annexe ci-après.

2. Budget Annexe du stationnement :

Ce budget est géré dans la continuité des exercices précédents. Cependant, la délibération du 9 décembre 2024 (2024/250) définit entre autres un élargissement des zones de stationnement induisant des recettes supplémentaires.

Il est également projeté de réintégrer ce budget au sein du budget principal en vue de consolider notre épargne et rationaliser les taux d'épargne. Dans la prospective objet de ce rapport, cette démarche est comptabilisée via la récupération des excédents du stationnement comme suit : 500 000 euros en 2025, et 600 000 euros annuels sur le reste de la période d'étude.

La masse salariale à la fin de l'exercice budgétaire 2024 est de 1 062 k€, il est prévu au budget d'appliquer 1.5% d'augmentation pour le budget 2025 avant les éventuelles embauches prévues au cours du dernier trimestre 2025 en fonction de la montée en charge du nouveau dispositif précité.

3. Régie Autonome des parkings :

Ce budget sera marqué par la poursuite des travaux relatifs à la rénovation et à l'extension du parking du Diamant.

Le montant total du marché s'élève à 19 049 735 euros TTC. Au 31/12/2024, 34,15% de cette somme est exécutée soit 6 506 786,66 €. Il est prévu d'inscrire 9 000 000 € de crédits de paiement au BP 2025.

Ces travaux sont co-financés par la CAPA pour 20% du montant HT (4 074 290,40 €) et par la Collectivité de Corse pour 30% du HT sur le fonds de territorialisation, soit à hauteur soit 6 111 435,60€ (arrêté 2024-09-07923).

Un emprunt de 8 M€ a été contracté pour le financement de cette opération sur l'exercice 2024. 4 M€ restent encore à mobiliser sur 2025 (Voir descriptif de la dette en annexe 2 de ce rapport). De plus la ville a contracté avec la caisse des dépôts et consignation -banque des territoires) un emprunt de 4.2 M€ qui n'a pas encore été sollicité.

La masse salariale en fin d'exercice 2024 est de 798 k€, elle est prévue stable en 2025 du fait d'une gestion rythmée par les contraintes inhérentes au chantier en cours, notamment des 6 semaines de fermetures prévues au cours du second semestre.

Les recettes sont prévues à la baisse du fait de la neutralisation de plus d'un tiers des places de stationnement durant les travaux avec une fermeture globale de 6 semaines prévue au cours du dernier trimestre 2025. La baisse des recettes est évaluée à 50%, ce manque sera couvert par l'excédent de fonctionnement capitalisé d'un montant de 1.3 M€ au 31/12/2024.

Avec 1 million d'euros de recettes tarifaires en moins, l'excédent de fonctionnement capitalisé servira à couvrir le déficit de fonctionnement exceptionnel de l'exercice 2025.

Pour la dette, se reporter à l'annexe ci-après.

4. Régie Autonome du Port

Ce budget 2025 marque la fin de concession prévue contractuellement au 31 octobre.

Le budget doit être présenté sur la totalité de l'exercice 2025.

Des discussions sont en cours pour connaître l'intention du concédant, à savoir la Collectivité de Corse, sur le devenir du port de plaisance Charles Ornano. Le concédant souhaite-t-il lancer une nouvelle consultation publique de mise en concurrence ou soutient-il la demande de la ville qui souhaite continuer à gérer cet outil - aux services des ajacciennes et des ajacciens - selon des modalités qui restent à définir en partenariat avec la Collectivité de Corse.

L'évaluation de la masse salariale est arrêtée pour 850 000 euros, soit 1.5% d'augmentation due à l'application du GVT.

Pour la dette se reporter à l'annexe.

Annexe 1 : Prospective RH

1. La poursuite de la mise en adéquation de l'organisation communale en lien avec les objectifs stratégiques

Structurée autour de 5 directions générales adjointes, l'administration communale compte au 31 Décembre 2024 un effectif de 1357 agents statutaires, 205 contractuels (emplois permanents, Collaborateurs de Cabinet et Services Civiques) auxquels s'ajoutent d'autres statuts tels que vacataires, apprenties, etc.

Nombre d'agents payés	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024
Titulaires/Stagiaires	1394	1404	1359	1357
Contractuels/Service Civiques	140	159	193	205
Contrats Aidés	2	0	0	0
Saisonniers/Occasionnels	0	0	8	4
Surveillants vacataires	13	11	16	14
Vacataires	64	64	65	62
Apprentis	21	14	20	18

Les chiffres au 31/12/2024 montrent que la Ville d'Ajaccio a continué d'appliquer sa politique de maîtrise des effectifs, ce qui a permis :

- De maintenir le nombre d'emplois statutaires (-2 / -0,01%) et ce malgré la politique de résorption de l'emploi précaire avec une vague de stagiairisation sur l'année (50 agents concernés) ;
- De maîtriser le nombre de contractuels/services civiques (+ 12 / +6%) et ce dans un contexte de renforts des effectifs contractuels dans les écoles et crèches ou les règles d'encadrement se sont durcies (suppression de la règle 10%) ;
- De maintenir un nombre d'apprentis conséquent synonyme d'implication dans la formation et d'investissement sur de potentiels futurs agents de la ville. Ainsi au 31/12 l'a ville accueillait 11 apprentis dans la petite enfance (CAP) et 2 Éducateurs de Jeunes Enfants, 3 BTS/ CAP Électricité, 2 alternants en BUT et LICENCE Professionnelle.

Cette maîtrise des effectifs a été réalisée avec une optimisation des remplacements en retraite (réorganisation et suppression de postes associés) et une redistribution de postes qui ont permis :

- Une augmentation du nombre d'enfants inscrits en périscolaire et en cantine (gérée via des postes supplémentaires dont certains sur vacation),
- La mise en place d'une gestion des cimetières avec des horaires d'ouverture et de fermeture,
- La réalisation de missions spécifiques telles que le projet opérationnel cité éducative,

- Et plus globalement une augmentation des postes vacants pourvus.

Dans le détail, les saisonniers (4 agents) correspondent au recrutement temporaire de fin d'année pour faire face à l'accroissement des activités du Marché de Noël (Animation patinoire et pose des illuminations de Noël). Les surveillants vacataires que sont les « papys mamys » en charge de la sécurité des enfants devant les écoles sont au nombre de 14 cette année.

Les effectifs précédemment évoqués sont répartis au sein de deux budgets :

Sur le budget Principal :

Nombre d'agents payés	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024
Titulaires/Stagiaires	1376	1387	1342	1332
Contractuels/Service Civiques	138	156	188	201
Contrats Aidés	2	0	0	0
Saisonniers/Occasionnels	0	0	8	4
Surveillants vacataires	13	11	16	14
Vacataires	64	64	65	62
Apprentis	21	14	20	18

Sur le budget du stationnement :

Nombre d'agents payés	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024
Titulaires/Stagiaires	18	17	17	25
Contractuels/Service Civiques	2	3	5	4
Contrats Aidés	0	0	0	0
Saisonniers/Occasionnels	0	0	0	0
Surveillants vacataires	0	0	0	0
Vacataires	0	0	0	0
Apprentis	0	0	0	0

La variation 2023/2024 du nombre de titulaires sur le budget stationnement est due à une bascule temporaire (uniquement sur le mois de décembre) d'agents du budget principal sur le budget stationnement en raison des missions à temps partiels qu'ils exercent tout au long de l'année pour ce budget.

Pour 2025, l'objectif restera la maîtrise des effectifs afin d'optimiser les moyens et le service public rendu. Ainsi à date il est prévu 35 départs à la retraite sur l'exercice, nombre pouvant évoluer s'il y a de nouvelles demandes d'agents. Sur ces 35 départs il est prévu d'en remplacer 26 (cette analyse est faite poste par poste), dans la continuité des procédures GPEC mises en place ces remplacement seront priorités sur des mobilités internes permettant ainsi de diminuer substantiellement le nombre réel de remplacement de départ à la retraite.

Par ailleurs l'augmentation du stationnement de surface payant va impliquer un changement de dimensionnement de la direction du stationnement avec 11 nouveaux postes associés. L'objectif pour 2025 résidera également dans une stabilisation de l'organisation communale limitant les créations de postes.

Sur le temps de travail, la Ville d'Ajaccio a redéfini depuis le 1^{er} janvier 2022 de nouveaux cycles de travail conformes à la durée réglementaire du temps de travail annuel, soit 1607 heures.

Ce principe d'annualisation garantit une égalité de traitement en ce qui concerne le temps de travail global sur 12 mois, tout en permettant des modes d'organisation de ce temps différents selon la spécificité des missions exercées.

Les cycles peuvent donc varier en fonction de chaque service ou encore en prenant en considération la nature des fonctions exercées. Pour l'année 2024 l'organisation de ce temps de travail a notamment été revu dans le domaine de la petite enfance permettant ainsi de répondre aux contraintes de ce domaine d'activité relevées au niveau local et national.

Le temps de travail peut également être annualisé, notamment pour les services alternant des périodes de haute activité et de faible activité.

La Ville compte de nombreux agents à temps non complet dont le temps de travail est inférieur à 28 heures hebdomadaires dans les secteurs des écoles.

- Répartition des effectifs titulaires

La répartition par catégories des Fonctionnaires sur emploi permanent (statutaire ou assimilés) est la suivante :

Catégories	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024
A	88	89	94	97
B	72	134	132	121
C	1234	1181	1133	1139
	1394	1404	1359	1357

La répartition des effectifs peut également se faire par filière, l'analyse de la répartition des Fonctionnaires montre une augmentation constante de la proportion d'agents de la filière technique ce qui est en lien avec les compétences de la commune et la volonté d'augmenté le pourcentage d'agents de cette filière au sein de la commune :

Filières	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024
Administrative	279	271	264	265
Technique	693	721	704	691
Animation	77	82	81	83
Culturelle	73	70	64	63
Médico-Social	55	59	59	51
Police	44	43	41	45

Social	165	149	137	149
Sport	8	9	9	10
Autres	0	0	0	0
	1394	1404	1359	1357

Au cours de l'année 2024 la filière Police a été renforcée avec la stagiairisation de 3 agents ayant réussi le concours de la Police Municipale et la mutation d'un agent. Malgré un contexte budgétaire particulièrement contraint et notre politique de maintien des effectifs, la collectivité a conscience de la nécessité d'un renforcement de la filière Police Municipale.

Une pérennisation de 50 emplois a pu être effectuée sur cette année 2024 en grande majorité dans la filière sociale et dans les secteurs des écoles et des crèches.

Dans la continuité de cette politique de résorption de l'emploi précaire, deux nouvelles vagues de stagiairisations seront réalisées en 2025, il est ainsi prévu de stagiairiser un nombre d'agent sur la même base qu'en 2024. Il est à noter que l'indicateur réels de l'effectif de la collectivité reste le nombre de statutaires et de contractuels (ces derniers étant majoritairement sur des postes vacants) et non uniquement le nombre de statutaires.

Au 31 décembre 2024, 1357 Fonctionnaires sur emploi permanent (Titulaires et Stagiaires) ont été rémunérés dont 121 agents à temps non complet. Les agents à temps non complet sont affectés en grande majorité au sein des écoles de la ville ; ce temps de travail s'explique par l'application du temps de travail pour des structures fermées les mercredis et vacances scolaires.

Année	Nb de Fonctionnaires	Dont Agents à temps non complet
2021	1394	122
2022	1404	127
2023	1359	117
2024	1357	121

Pour les agents titulaires à temps non complet la répartition du temps de travail est la suivante :

Année	Agents à temps non complet	Agents Moins de 28h00	Agents à 28h00
2021	122	9 (7.37%)	113 (92.63%)
2022	127	8 (6.3%)	119 (93.7%)
2023	117	5 (4.27%)	112(95.73%)
2024	121	4 (3.30%)	117(96.70%)

- Répartition des effectifs contractuels

Au 31 décembre 2024, 200 Contractuels sur emploi permanent (Agents en CDI, Agents en remplacement de fonctionnaires, Agent de Droit privé), hors Collaborateurs de cabinet, Services Civiques et Apprentis ont été rémunérés dont 36 à temps non complet (tout comme les titulaires les temps non complets sont principalement affectés au sein des écoles de la ville).

Année	Nb de Contractuels (Emploi permanent)	Agents à temps non complet
2021	136	36
2022	159	33
2023	185	47
2024	200	54

Pour les agents contractuels à temps non complet la répartition du temps de travail est la suivante :

Année	Agents à temps non complet	Agents Moins de 28h00	Agents à 28h00
2021	36	2 (5.55%)	34 (94,45%)
2022	33	2 (6.06%)	31 (93.94%)
2023	47	2 (4.25%)	45 (95.75%)
2024	54	2 (3.70%)	52 (96.30%)

2. L'optimisation des ressources humaines et la création des services communs.

Dans le souci constant de maîtriser l'évolution de la masse salariale, la déclinaison de la politique en matière de ressources humaines vise à atteindre un effectif de référence, de manière phasée en tenant compte à la fois des ressources financières de la collectivité, mais aussi des programmes d'investissement retenus.

Depuis 2018 un certain nombre de Directions ont été mutualisés avec la CAPA :

- 2018 : la direction des systèmes d'information et du numérique (DSIN), la direction adjointe de la commande publique (DACP) ainsi que la direction des ressources humaines (DRH).
- 2019 : le Service de Médecine préventive.
- 2020 : la Direction de la Communication interne.

Sur cette période la DRH a également étendu son périmètre d'action à l'ensemble des communes membres de la CAPA dans le domaine de la formation et notamment les formations premiers secours et sécurité incendie. Par ailleurs, depuis 2020 la gestion RH du syndicat mixte de la Parata est totalement assurée par le service mutualisé.

Ces mutualisations ont été effectuées au niveau RH via un transfert de personnel qui exerçait ces compétences au sein de la Ville d'Ajaccio vers la CAPA et ont ainsi généré une baisse du 012 compensée par une baisse du chapitre 73.

En 2025 un bilan des services mutualisé sera réalisé afin d'étudier les pistes d'optimisations de ces derniers au même titre de ce qui est fait sur les services de la Mairie

3. La mise en place du dispositif de télétravail de droit commun

Afin de répondre aux enjeux de qualité de vie au travail, d'attractivité de la collectivité, d'optimisation de gestion des espaces au sein des bâtiments et de développement durable, le télétravail de droit commun a été mis en œuvre au sein des services communaux. Dans le cadre du déploiement de ce dispositif il est prévu le versement d'une indemnité forfaitaire par jour télétravaillé. Cette indemnité correspond à une quote-part des frais supplémentaires engagés du fait de l'activité à domicile (frais d'électricité, eau, chauffage, internet...). L'indemnité est versée trimestriellement et est de 2.5€ par jour télétravaillé.

La quotité des fonctions pouvant être exercées sous la forme du télétravail est fixé pour les agents à temps plein à :

- Un forfait de 12 jours par an pour les postes de cadre (chefs de services, chefs de service adjoint, directeur, directeurs adjoint, DGS, DGA) ;
- 1 jour par semaine pour les autres postes.

Pour une facilité de gestion et dans l'esprit de réduire le nombre de déplacements, les jours de télétravail seront des jours entiers.

Ce dispositif sera réévalué en 2025 suite à un bilan réalisé sur la période 2022/24.

4. La politique de rémunération au travers du régime indemnitaire

L'ensemble des agents municipaux perçoit une rémunération comprenant à la fois un traitement de base et un régime indemnitaire.

Le régime indemnitaire (NBI compris) de la Ville a évolué de la façon suivante :

- **2021 : 7 580 706.06 euros (Sans le CIA +46 924.74€)**

- **2022 : 8 412 917.05 euros (Sans le CIA + 445 572.29€)**
- **2023 : 8 621 579.31 euros (Sans le CIA + 577 015.59€)**
- **2024 : 9 106 422.35 euros (Sans le CIA + 660 630.32€)**

Dans le cadre de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences, la Ville d'Ajaccio a continué son travail sur une harmonisation des régimes indemnitaires par fonction pour l'ensemble des métiers de la collectivité. En décembre 2021 la Ville d'Ajaccio a mis en œuvre le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Au travers du dialogue social mené avec les représentants du personnel, sur le dispositif du RIFSEEP, des ajustements ont été apportés en 2023 puis 2024.

En décembre 2023 un mouvement syndical à la Ville a porté sur le pouvoir d'achat et la prime de précarité en particulier. Cette prime de précarité concernait 1321 agents sur 1545 à la Ville pour un montant moyen de 529 €.

Les protocoles d'accord ont validé le principe du non-versement de la prime de précarité et de la réévaluation du RIFSEEP pour les ayants droit de la prime de précarité en particulier. Cela s'est finalisé par la renonciation du versement de cette prime de précarité et ajout d'une enveloppe de 175 000 € supplémentaires au budget 2024 dédiée au RIFSEEP permettant ainsi une pérennisation de l'augmentation.

Ainsi en 2024 une revalorisation de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) et du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) a eu lieu pour un montant global de 475 000 €.

Ces travaux de revalorisation entrepris en 2023 et 2024 seront poursuivis au cours de l'exercice 2025 avec l'objectif en premier lieu d'avoir un traitement similaire pour les agents de la ville d'Ajaccio et de la CAPA mais également d'assurer l'attractivité de la Ville.

5. L'accompagnement des mutations organisationnelles et le développement des potentiels intégrés dans le plan pluriannuel de formation.

Notre collectivité doit permettre à chacun de développer ses compétences, d'accéder à différents niveaux de qualification, de s'adapter à de nouvelles techniques ou à des changements internes. C'est ce qu'offre la formation professionnelle, véritable levier de la gestion des ressources humaines qui encourage les progressions en accompagnant les agents face aux évolutions, à la mutation du service public, afin que celui-ci continue de répondre aux attentes des citoyens.

En 2024 et comme tous les ans, les directions ont été sollicitées pour décliner leurs projets en besoins de formation pour les deux années à venir. Cette contribution a permis de construire le plan pluriannuel de formation élaboré sur la période 2025-2027.

Le plan de formation établit les objectifs clairs et spécifiques poursuivis par la collectivité en termes de développement des compétences de ses collaborateurs, en lien avec les projets définis dans le cadre des politiques publiques menées sur le territoire.

Il est structuré autour de quatre axes de formation :

- L'hygiène et la sécurité au cœur des métiers pour des pratiques professionnelles maîtrisées,
- Approfondir les compétences métiers et les compétences transversales,
- Savoir agir pour dynamiser ses équipes,
- Le développement des potentiels.

Ce plan de formation est soumis pour avis comité social territorial et fait l'objet d'un bilan annuel qui sera renouvelé en 2025.

6. Le développement de la politique de prévention des risques professionnels.

Dans le cadre de la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels, plusieurs plans d'actions de mesures préventives ou correctives ont été réalisés afin de prévenir les risques ou traiter les situations dangereuses identifiés dans chaque unité de travail de la Ville. Ainsi, des travaux de mise en conformité des bâtiments ou des matériels, des formations en matière d'hygiène et sécurité ou l'achat d'équipement adaptés seront effectués.

Dans le cadre l'intégration des risques psycho sociaux au document unique (RPS), la Ville a poursuivi le diagnostic des RPS débuté en 2022 au sein des unités de travail. Au cours du premier semestre 2024 une présentation de la seconde phase de la démarche du diagnostic RPS a été présentée. Cette phase consistait en l'analyse et la présentation des résultats des entretiens individuels.

La troisième étape vise à l'élaboration de pistes d'actions concrètes afin de réduire le niveau de risque et améliorer les conditions d'exercice professionnel des agents.

A compter du premier semestre 2025 les grands axes d'actions prioritaires devraient être finalisés.

D'autre part, conformément à l'article 5 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale ; qui prévoit que les collectivités territoriales et les établissements publics doivent disposer d'un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection dans le domaine de la santé et la sécurité au travail (ACFISS), la Ville d'Ajaccio poursuivra en 2024 sa collaboration avec le centre départemental de gestion des alpes maritimes dans le cadre de la convention relative à la mission d'inspection en santé et sécurité au travail. .

Ainsi, plusieurs campagnes d'inspections initiales et des visites de suivi auront lieu dans les directions afin de contrôler les conditions d'application des règles d'hygiène et de sécurité (décret n°85-603 modifié, nouveau code du travail 4ème partie et les décrets pris pour son application) et proposer à l'Autorité compétente toute mesure paraissant de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité au travail et la prévention des risques professionnels.

Enfin, dans le cadre du projet de convention pluri annuelle 2022/2024 entre la ville d'Ajaccio, la CAPA et le Fonds d'Insertion pour les Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP), plusieurs actions relatives au recrutement des personnes en situation de handicap, à la formation et la communication sur le sujet du handicap, au reclassement et à la reconversion des personnes déclarées inaptes et au maintien dans l'emploi ont été déployées.

En 2025 cette convention sera renouvelée sur la base du travail en cours entre la Direction des Ressources Humaines et le FIPHFP.

7. La poursuite de la participation de la Ville d'Ajaccio à la protection sociale des agents municipaux et autres avantages.

- Mutuelle santé

La Ville d'Ajaccio participe financièrement à la protection sociale de ses agents. En effet, depuis 2012, tous les agents ayant adhéré à un contrat labellisé couvrant le risque « santé » bénéficient d'une aide de la Collectivité de 1 euros.

Cette aide a évolué en 2021 en deux phases :

- Au 1^{er} janvier 2021 la participation de la Ville d'Ajaccio est passée à 4 euros par agent
- Au 1^{er} juillet 2021 la participation de la Ville d'Ajaccio est passée à 10 euros par agent.

Par application de la loi du 6 aout 2019 le législateur a souhaité engager une réforme de la protection sociale complémentaire avec une participation de 50% minimum d'un montant fixé par décret au 1^{er} janvier 2026.

Par anticipation de cette réforme et dans une démarche d'augmentation du pouvoir d'achat des agents, la ville d'Ajaccio fait évoluer progressivement sa participation. Ainsi en juin 2023 cette participation employeur est passée à :

- 20€ par agents et sans enfants sur le contrat Santé
- 25€ par agents ayant des enfants rattachés sur le contrat Santé.

Évolution du nombre de bénéficiaires :

Année	Nb D'agents	Montant Total
2021	264	20 533
2022	623	72 660
2023	695	128 495
2024	773	188 408

On peut noter une constante augmentation des bénéficiaires non liée à l'évolution des effectifs, ainsi les bénéficiaire en 2018 représentaient 17,2% des effectifs contre 49,48% en 2024.

Pour 2025 il est anticipé une nouvelle augmentation des bénéficiaires liée à la communication sur le dispositif et les enquêtes auprès des agents préalable à l'application du décret applicable au 1^{er} janvier 2026.

- **Mutuelle prévoyance**

En 2020, la Ville d’Ajaccio a validé le passage de la protection sociale prévoyance « labélisé » des agents avec une participation mensuelle de 2€ (au-delà de l’indice 451) – 3€ (de l’indice 352 à 451) et 5€ (en dessous de l’indice 351)

Cette participation employeur a évolué en 2021 en deux phases :

- Au 1er janvier 2021 la participation de la Ville d’Ajaccio est passée à 7€ (au-delà de l’indice 451) – 8€ (de l’indice 352 à 451) et 10€ (en dessous de l’indice 351)
- Au 1er juillet 2021 la participation de la Ville d’Ajaccio est passée à 15 euros pour l’ensemble des agents.

Par application de la loi du 6 aout 2019 le législateur a souhaité engager une réforme de la protection sociale complémentaire avec une participation de 50% minimum d’un montant, le décret initialement attendu pour le 1^{er} janvier 2025 n’est pas encore paru a la date de rédaction de ce rapport.

Ainsi par anticipation de cette réforme la ville d’Ajaccio a déjà engagé à ce titre des discussions avec les représentants du personnel dans le cadre du dialogue social. L’objectif étant de contractualisé un contrat de groupe sur le risque dit « prévoyance » d’ici la fin de l’année 2025, pour une application en début 2026.

Le nombre d’agent ayant bénéficié de la participation ville est le suivant :

Année	Nb d'Agents	Montant
2021	326	40 979.00
2022	404	67 350.00
2023	464	75 993.00
2024	517	88 995.00

Au même titre que pour la santé on peut noter une constante augmentation des bénéficiaires non liée à l’évolution des effectifs, ainsi les bénéficiaires en 2018 représentaient 21,25% des effectifs contre 33,10% en 2024.

Pour 2025, comme pour la santé il est anticipé une nouvelle augmentation, qui interviendra principalement au moment de la publication du décret, non connue à ce jour.

- **Abonnement transport**

L’application du décret n°2010-676 du 21 juin 2010 donne la possibilité aux Collectivités Territoriales de prendre en charge partiellement le prix des titres d’abonnements correspondant aux déplacements effectués par les agents publics entre leur résidence et leur lieu de travail.

Une Convention entre la Communauté d’Agglomération du Pays Ajaccien et la Mairie d’Ajaccio a été signée permettant une participation de l’employeur à hauteur de 50% du coût des abonnements.

Ainsi la MAIRIE d’AJACCIO rembourse 50% de l’abonnement des agents publics soit 10.00 euros par mois.

- Stationnement de surface

Depuis janvier 2018 et la mise en place de nouveaux tarifs sur le stationnement en Ville, les agents municipaux bénéficient d'un tarif d'abonnement mensuel privilégié. Ceux-ci règlent dorénavant leur abonnement directement à la régie des horodateurs.

- Logements de fonction

Certains agents bénéficient également de **logements de fonction**, il s'agit des gardiens de certaines écoles. Il s'agit des avantages déclarés par la ville et qui concernent l'ensemble de ses agents logés pour nécessité absolue de service.

Année	Nb d'Agents	Montant
2021	8	18 793.20
2022	11	24 875.00
2023	9	18 146.20
2024	10	23 793.40

- Tickets restaurant

En janvier 2004 la Ville a instauré l'attribution de tickets-restaurant pour les personnels communaux. Depuis leur mise en place la valeur faciale des tickets restaurant a été régulièrement augmentée. La répartition de la prise en charge est restée inchangée à chaque revalorisation, la part ville définie étant le maximum réglementaire. La Ville participe donc toujours à hauteur de 60 % (5€40) et l'agent à 40 % (3€60).

Le nombre maximum de tickets pouvant être attribué mensuellement est fixé à 18, de janvier à novembre, et à 15 pour le mois de décembre.

Les jours de travail comptabilisés pour l'attribution des tickets sont des jours effectivement travaillés. En cas d'absence de l'agent (sauf congés annuels), le nombre de tickets est donc réduit proportionnellement au nombre de jours d'absence.

À la suite du renouvellement du marché des tickets restaurant en 2019, les agents ont la possibilité de choisir entre les tickets papiers ou dématérialisé via une carte de paiement.

Il est à noter que dans le cadre du dialogue social et dans une démarche d'augmentation du pouvoir d'achat de ses agents la ville d'Ajaccio a engagé des discussions depuis le courant de l'année 2022 pour l'élargissement du nombre d'agent pouvant en bénéficier et la revalorisation de la valeur faciale du ticket restaurant.

Ainsi en juin 2023 la valeur des tickets restaurants a été augmentée à 9.50€ en gardant la même répartition à savoir 40% à la charge de l'agent et 60% à la charge de l'employeur.

De la même manière les agents des écoles à temps non complet qui ne pouvaient pas bénéficier des tickets restaurants peuvent désormais y adhérer.

Le nombre d'agents bénéficiant des tickets restaurant et le coût correspondant est le suivant :

Année	Nb d'Agents	Montant
2021	1273	2 031 093.00
2022	1297	2 088 117.00
2023	1434	2 367 636.00
2024	1438	2 422 462.00

Compte tenu de l'ensemble des éléments précités dont la projection des départs à la retraite connus à ce jour, de la projection des effectifs prenant en compte les réorganisation et augmentations de périmètre (stationnement de surface), les évolutions du RIFSEEP et du nombre de bénéficiaires aux participations mutuelles santé et prévoyance, il est retenu en 2025 une évolution de 2.9% de la masse salariale par rapport au BP 2024 et de 1.5% par rapport au CFU 2024 projeté.

Annexe 2 : Focus sur la dette

Selon les articles L2312-1 et D2312-3 du Code général des collectivités territoriales, le rapport sur les orientations budgétaires doit présenter « *des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget* » ainsi que « *le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget* ».

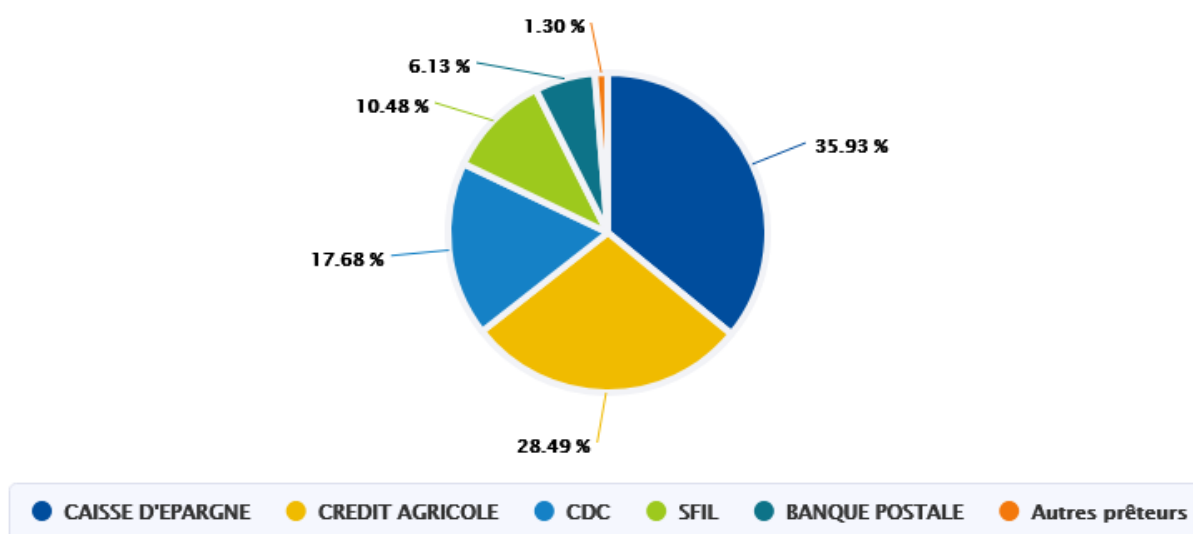
Ainsi, il est proposé de décrire le profil de l'encours de dette globale des cinq budgets de la Ville d'Ajaccio puis de détailler pour chacun d'eux la structure de leur dette et leur perspective d'évolution.

Le profil de la dette globale au 31 décembre 2024

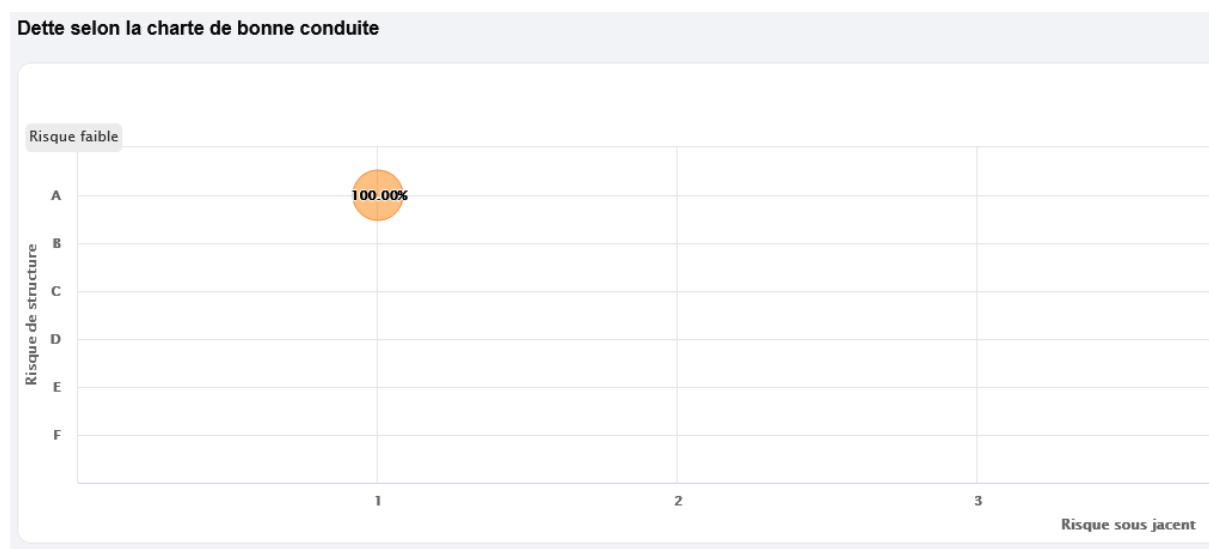
La dette de la Ville comprend les emprunts affectés au budget principal, aux budgets annexes (Anru et stationnement) et aux régies autonomes (port et parking). La synthèse de l'état global de la dette au 31 décembre 2024 est :

Capital restant dû	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre d'emprunts
106 736 039 euros	3.23 %	14 ans et 7 mois	8 ans et 3 mois	62

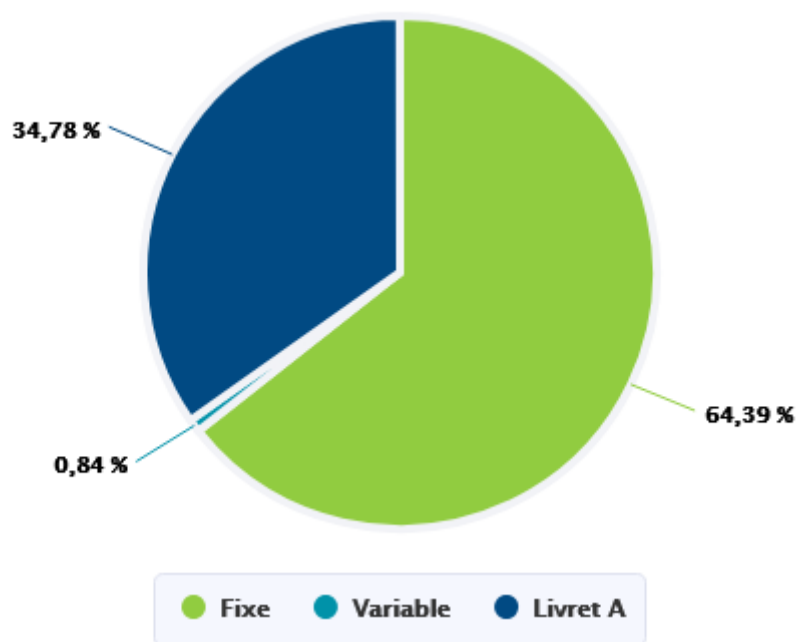
Les trois principaux prêteurs sont la Caisse d'Epargne qui détient 38 349 441,12 euros de capital restant dû (CRD) suivi du Crédit Agricole (30 405 876,07 euros de CRD) et de la Caisse des dépôts et des consignations (18 866 245,58 euros de CRD). Le graphique ci-dessous détaille la répartition par prêteur au 31.12.2024 :



Le risque de la dette est considéré comme très faible car 100% des produits sont notés A1 selon la charte de bonne conduite.

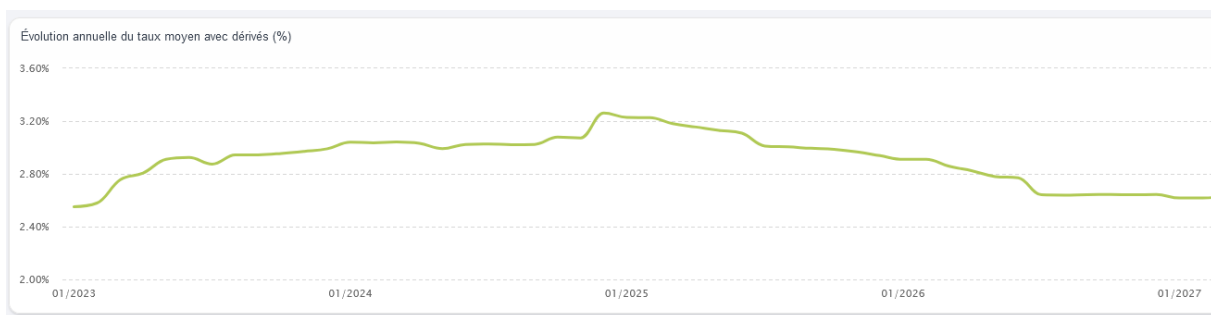


La répartition de la dette par type de taux c'est-à-dire par type de risque est la suivante :



Notons que l'encours indexé sur le livret A est de 37 118 782,79 euros dont le taux est maintenu à 3% jusqu'au 31 janvier 2025 au moins. Un taux à 2.5% serait envisagé dès le 1^{er} février par le gouvernement

La projection de l'évolution du taux moyen sans emprunt supplémentaire est la suivante :



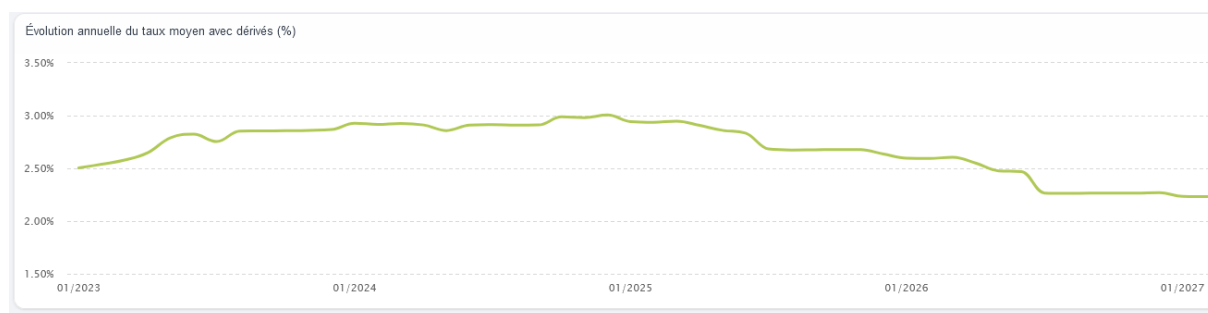
Le profil et l'évolution de la dette du budget principal

Au 31 décembre 2024, l'encours de la dette du budget principal de la ville est :

Capital restant dû	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
73 571 728 euros	2,95 %	13 ans et 2 mois	7 ans et 2 mois	42

Par rapport à l'exercice 2023, le capital restant dû est en diminution de 4 584 415 euros. Il vait déjà baissé de 2 067 326 euros entre 2022 et 2023. Le taux moyen se stabilise à 2,95% (dans l'attente de la baisse du taux du Livret A).

Selon le schéma ci-dessous présentant l'évolution du taux moyen de la dette du budget principal pour les trois prochaines années (sans emprunts nouveaux), il devrait atteindre le niveau de l'année 2023 (2.50 %) en Mai 2026.

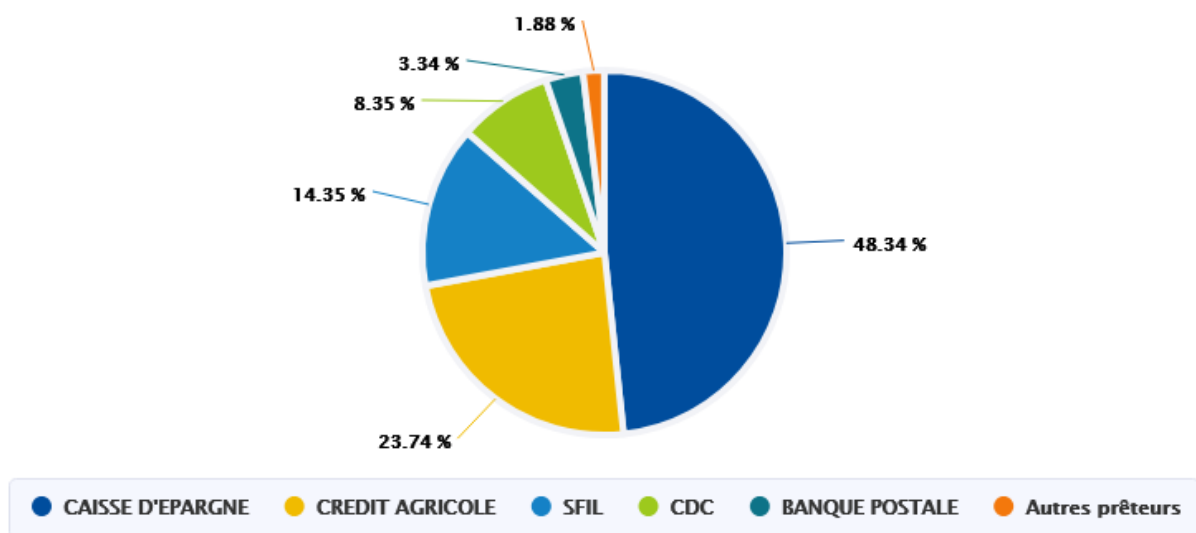


La dette du budget principal est à 34,39% adossé au livret A, à 68,40% à des taux fixes dont le taux moyen était de 2.54% en 2024 et à 1,21% à un taux variable. Pour ce dernier, il s'agit d'un prêt contracté auprès de la Banque postale classé 1A selon la charte de bonne conduite (comme l'ensemble des produits composants l'encours de dette de la ville d'Ajaccio).

Dette par type de risque

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	47 379 603,34 €	64,40 %	2,54 %
Variable	892 124,17 €	1,21 %	4,46 %
Livret A	25 300 000,16 €	34,39 %	3,65 %
Ensemble des risques	73 571 727,67 €	100,00 %	2,95 %

La Caisse d'Epargne demeure le partenaire privilégié de la Ville en détenant 35 563 810,01 euros de son capital restant dû. La répartition par prêteur est la suivante :



Au 31 décembre 2024, les annuités de la dette ont représenté 10 190 036,56 euros. suite à l'opération de réaménagement de la dette détenue auprès de la Caisse d'Epargne qui a eu pour objectif de réduire les annuités en capital qui n'avaient cessé d'augmenter après la sortie des emprunts toxiques en 2016 alors que la ville se désendette.

	2024	2025	2026	2027
Capital payé sur la période	10 190 036,56	8 480 301,16	8 591 289,33	5 629 383,03
Intérêts payés sur la période	2 353 644,38	2 140 237,17	1 712 692,39	1 306 281,32

Comme mentionné dans le présent rapport portant support au débat d'orientations budgétaires, le projet de budget 2024 proposera la souscription de nouveaux emprunts pour un montant total d'environ 8 millions d'euros à un taux fixe estimé de 3,5%.

Le profil et l'évolution de la dette du budget annexe de l'Anru

Après le budget principal, l'encours de la dette du budget annexe de l'Anru est celui qui pèse le plus dans la dette globale. Cette dette est intégrée à celle du budget principal dans la prospective dès 2025 (clôture du budget annexe). Pour plus de lisibilité, une présentation distincte de la dette est conservée.

Capital restant dû	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
12 299 614 euros	3.24 %	14 ans et 2 mois	8 ans et 6 mois	13

Si la Caisse d'Epargne est le prêteur privilégié des emprunts réalisés et affectés au budget principal, la Caisse des dépôts et des consignations détient 10 726 273,87 euros du capital restant dû du budget annexe de l'Anru (soit 87,21% du CRD), loin derrière le Crédit Agricole (1 573 339,80 euros, soit 12,79% du CRD).

Contrairement à la structure de la dette du budget principal, l'encours de la dette est adossé à 79,83% au taux du livret A qui a bondit de 1% au 1^{er} février 2022. Ainsi, le taux moyen de la dette de l'Anru est passé de 1.68% au 31.12.2022 à 3.23% au 31.12.2023 – taux moyen conservé en 2024. Notons que 21% de l'encours repose sur des taux fixes dont le taux moyen est de 1.82%.

Pour l'année 2025, le taux du livret A devrait rester baisser et aucun nouvel emprunt ne sera souscrit sur le budget annexe de l'Anru. Ainsi, la prospective de remboursement des annuités de la dette est :

	2024	2025	2026	2027
Capital payé sur la période	528 501,33 €	561 191,40 €	595 381,77 €	631 134,04 €
Intérêts payés sur la période	414 377,63 €	398 257,61 €	311 178,84 €	238 812,50 €

Le profil et l'évolution de la dette du budget annexe du stationnement

En 2023, la dette du budget annexe du stationnement a fait l'objet d'un réaménagement dans le cadre de l'opération de réaménagement d'une partie de la dette détenue auprès de la Caisse d'Epargne. Ainsi, le budget annexe du stationnement ne comporte qu'une seule ligne de prêt commune au budget principal et au budget annexe du stationnement. La part affectée au budget annexe du stationnement est de 16.45%.

Le capital restant dû au 31.12.2024 s'élève à 532 788 euros pour une durée de vie résiduelle de 8 ans et 5 mois. Le taux étant fixe (4.61%) et le budget annexe du stationnement ne devant pas recourir à l'emprunt pour l'exercice 2025, la prospective du remboursement de la dette sur 3 ans est :

	2024	2025	2026	2027
Capital payé sur la période	46 919,99 €	49 113,76 €	51 362,18 €	53 729,98 €
Intérêts payés sur la période	26 724,43 €	24 560,92 €	22 297,37 €	19 929,57 €

Le profil et l'évolution de la dette du budget de la régie des parkings

Le profil de la dette du budget de la régie à autonomie financière des parkings au 31 décembre 2024 est :

Capital restant dû	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
16 333 034 euros	4.81 %	21 ans et 10 mois	13 ans et 3 mois	5

2 nouveaux emprunts ont été contractés en 2024 pour le financement des travaux de rénovation et d'agrandissement du parking du Diamant, ainsi que l'acquisition de la galerie Napoléon :

- Crédit Agricole : 4 millions mobilisés d'euros le 07/11/2024 (Taux fixe à 5,25% sur 30 ans)
- Crédit Agricole : 4 millions d'euros mobilisés le 24/11/2024 (Taux fixe à 5,25% sur 30 ans)

En 2025,

- un nouveau prêt Crédit Agricole de 4 millions d'euros sera mobilisé dans les conditions similaires aux deux prêts signés en 2024
- Un autre de 4,2M€ de la Banque des territoires, (Taux variable Livret A +0.6 sur 30 ans)

Au 31 décembre 2024, les annuités de la dette s'élevaient à 824 162 euros. Ce même montant est estimé pour l'exercice 2024 (y compris en cas de souscription de nouveaux emprunts durant l'exercice 2024 car les premières échéances interviendront à l'exercice n+1).

	2024	2025	2026	2027
Capital payé sur la période	514 512,77 €	720 202,56€	751 036,14€	783 328,65€
Intérêts payés sur la période	309 649,25 €	766 074,92 €	719 135,65€	686 239,76€

Le profil et l'évolution du budget de la régie du port de plaisance

La synthèse de la dette de la régie à autonomie financière du port de plaisance au 31 décembre 2024 est :

Capital restant dû	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
3 998 876 euros	1,76 %	13 ans et 6 mois	7 ans et 2 mois	2

La dette du budget de la régie du port de plaisance comporte deux emprunts :

- Un emprunt SFIL avec un CRD à 912 796 € (taux fixe à 3,6%),

- Un emprunt Crédit Agricole avec un CRD à 3 555 264 € (taux fixe à 1,4%).

Dans la mesure où ces emprunts sont à taux fixe et où la régie à autonomie financière du port de plaisance n'a pas prévu de contracter des nouveaux emprunts pour l'exercice 2025, la prospective de remboursement des annuités de la dette est :

	2024	2025	2026	2027
Capital payé sur la période	469 183,77 €	478 570,53 €	488 332,55 €	205 798,75 €
Intérêts payés sur la période	83 182,03 €	70 165,98 €	56 957,40 €	43 452,15 €

La date de fin de la concession du Port est fixée à fin octobre 2025. L'article 2 de l'avenant 4 du traité de concession précise : « Conformément aux stipulations des articles 6 et 51 du contrat de concession, les dépenses afférentes à ces travaux sont intégralement prises en charge par le concessionnaire, de sorte qu'au terme du contrat de concession l'autorité concédante ne pourra se voir appeler pour l'achèvement du remboursement des emprunts souscrits par le concessionnaire ou se voir réclamer un quelconque remboursement au titre de ces travaux. »

La dette du port sera intégrée à la prospective du Budget principale dès 2026.